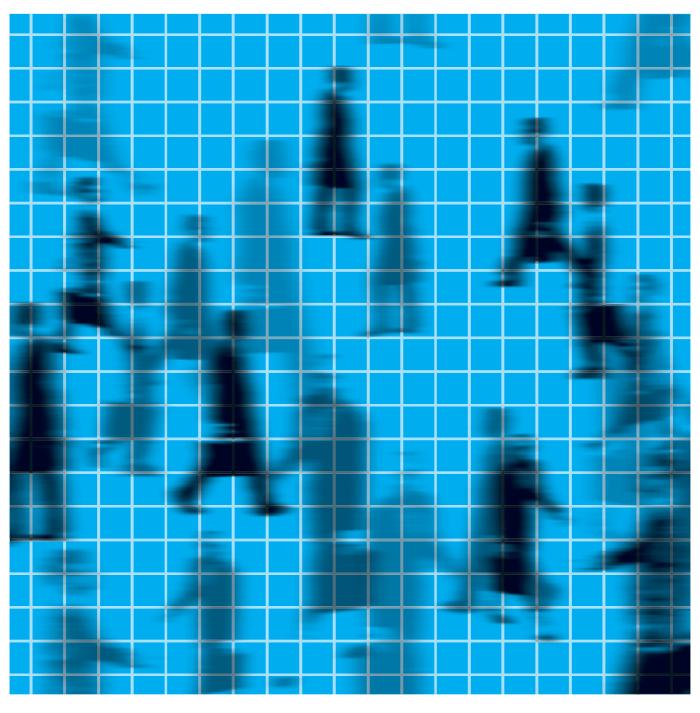
L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

Concepts – Bases méthodologiques – Considérations pratiques



La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

- **0** Bases statistiques et produits généraux
- 1 Population
- 2 Espace et environnement
- 3 Vie active et rémunération du travail
- 4 Economie nationale
- **5** Prix
- 6 Industrie et services
- 7 Agriculture et sylviculture
- 8 Energie
- **9** Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Transports et communications
- **12** Monnaie, banques, assurances
- **13** Protection sociale
- 14 Santé
- **15** Education et science
- 16 Culture, médias, emploi du temps
- 17 Politique
- **18** Administration et finances publiques
- **19** Droit et justice
- 20 Revenus et qualité de vie de la population
- 21 Développement durable et disparités régionales

L'enquête suisse sur la population active (ESPA)

Concepts – Bases méthodologiques – Considérations pratiques

Rédaction Roswitha Feusi Widmer, LINK SA, Lucerne

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Complément d'information: Valérie Lässig, Sandra Siegenthaler, Section Travail, vie active et enquêtes thématiques, OFS, tél. 032 713 64 00

Concept et réalisation: Roswitha Feusi Widmer, LINK SA, Lucerne

Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel

tél. 032 713 60 60 / fax 032 713 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 180-0401

Prix: 8 francs

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 3 Vie active et rémunération du travail

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Page de couverture: Roland Hirter, Berne

Graphisme/Layout: OFS

Copyright: OFS, Neuchâtel 2004

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,

si la source est mentionnée

ISBN: 3-303-03183-5

Table des matières

Avant	t-propos	5
1	Situation initiale et objectifs	7
1.1	Situation initiale	7
1.2	Objectifs et éléments principaux	7
1.3	Bases légales	8
2	Définitions et concepts	9
2.1	Univers de base et personnes cibles	9
2.2	Le concept des personnes	9
2.2.1	Actifs occupés	9
	Personnes sans emploi	10
	Personnes non actives	11
3	Méthodes d'enquête et organisation	
9	des interviews	13
3.1	Périodicité de l'enquête	13
3.2	Méthode d'échantillonnage	13
3.2.1	Taille de l'échantillon	13
3.2.2	Elargissement de l'échantillon	14
	Plan d'échantillonnage	
	(plan de sélection des adresses)	15
3.2.4	Tirage de l'échantillon	15
3.2.5	Renouvellement de l'échantillon (panel rotatif)	16
3.3	Sélection de la personne de référence	16
3.4	Méthode d'enquête	17
2.5	0	4.0
3.5	Organisation de l'interview	18
3.6	Langues utilisées dans les interviews	18

4	Structure du questionnaire
4.1	Particularités
4.1.1	Le questionnaire de l'UE comme base
4.1.2	Modifications sur le plan du contenu
	et adaptations linguistiques
4.1.3	Variantes du questionnaire spécifiques
	à des groupes de population
4.2	Structure et parties du questionnaire
4.2.1	Introduction
4.2.2	Filtrage ou sélection
4.2.3	Aspects professionnels
4.2.4	Formation et formation continue
4.2.5	Partie finale
4.2.6	Durée de l'interview
4.3	Révisions partielles et nouveautés
4.3.1	Révisions partielles en étapes
4.3.2	Intégration de modules thématiques
	supplémentaires
4.3.3	Réalisation d'une interview séparée auprès
	d'étrangers (ESPA étrangers)
5	Déroulement de l'enquête
5.1	Préparation
5.1.1	Tirage au sort et apurement des adresses
	Subdivision de l'échantillon
5.1.3	Envoi de l'avis écrit de l'OFS
5.1.4	Réalisation d'un prétest
5.2	Formation des interviewers
	Particularités
5.2.1	
	Recrutement des interviewers
5.2.2	

5.3	Réalisation des interviews	37
5.3.1	Activation des sous-échantillons et tentatives	
	de contact	37
5.3.2	Plan d'engagement et programme de travail	38
5.3.3	Assistance apportée aux interviewers	
	et assurance de la qualité	39
5.4	Gestion des problèmes et des adresses	39
5.4.1	Programme d'aide	39
5.4.2	Deuxième tentative après des refus	39
5.4.3	Gestion des adresses	40
5.5	Etablissement de rapports et transmission	
	des données	41
5.5.1	Rapports de progression	41
5.5.2	Evaluations de contrôle	41
5.5.3	Transmission des données et rapport final	41
6	Evaluation de l'enquête	42
6.1	Préparation des données	42
6.2	Modèles de pondération et intervalles	
	de confiance	42
6.2.1	Modèles de pondération	42
6.2.2	Intervalles de confiance	43
6.3	Statistique de la participation (1991–2003)	43
6.3.1	Taux de réponse	43
6.3.2	Taux de ménages/personnes non atteints	45
6.3.3	Taux de refus	45
6.3.4	Autres pertes	46
7	Publications et statistiques de synthèse	47
	. ,	
7.1	Publications de l'ESPA	47
7.1.1	Communiqués de presse	47
7.1.2	Publications annuelles	47
7.1.3	Etudes spéciales	48
7.1.4	Cahiers spéciaux	48
7.1.5	Projets de recherche utilisant des données	
	de l'ESPA	48
7.2	Renseignements sur l'ESPA	49
7.2.1	Exploitations individuelles sur demande	49
	Renseignements à la carte	49

7.3	Statistiques de synthèse	49
7.3.1	La statistique de la population active occupée	
	(SPAO)	49
7.3.2	La statistique des personnes sans emploi (SPSE)	50
7.3.3	La statistique du volume de travail (SVOLTA)	50
7.3.4	Les comptes globaux du marché du travail	
	(CMT)	50
8	Conclusion	51
8	Conclusion	-

Avant-propos

Jusqu'à la fin des années 80, il existait des lacunes considérables dans le système des statistiques portant sur la vie active. Surtout le manque d'une statistique fiable sur les personnes actives occupées était considéré comme un défaut grave. Par conséquent, le Conseil fédéral a chargé en 1990 l'Office fédéral de la statistique d'introduire au 2^e trimestre 1991 l'enquête suisse sur la population active (ESPA) comme enquête téléphonique auprès des ménages. L'objectif de l'ESPA est de fournir chaque année des données représentatives sur la structure socio-économique de la population résidante permanente de la Suisse, sur sa participation à la vie active et sur ses conditions de travail.

Aujourd'hui, l'ESPA livre ensemble avec le recensement de la population et d'autres statistiques du marché du travail des informations solides et pertinentes sur les ménages et leur activité professionnelle.

Cette publication, établie pour la première fois en 1995 et remaniée en 2003, présente les bases méthodologiques de l'ESPA de 1991 à 2003. Le but est une description étendue des méthodes statistiques pour un public relativement large. En plus des objectifs, des définitions et du contenu de l'enquête, nous avons attaché une grande importance à une description claire de la réalisation de l'enquête et des problèmes pratiques qui y sont liés. Les méthodes d'exploitation des données et le programme de publication sont également traités. Dans ce recueil de méthodes ne figure par contre aucun résultat. Ces derniers peuvent être tirés des communiqués de presse annuels, des recueils de tableaux ou encore de diverses autres publications.

Ce rapport a été conçu par Madame Roswitha Feusi Widmer, chef de projet de l'ESPA chez LINK SA à Lucerne. Nous exprimons ici nos vifs remerciements à Madame Feusi Widmer.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE Etudes démographiques et enquêtes auprès des ménages

Werner Haug, vice-directeur

1 Situation initiale et objectifs

1.1 Situation initiale

Les statistiques de la vie active sont le point de convergence des statistiques démographiques et des statistiques économiques. Elles ont pour tâches de représenter non seulement les caractéristiques structurelles de l'offre et de la demande sur le marché du travail ainsi que les diverses conditions de travail, mais également les aspects dynamiques du marché du travail.

Si les enquêtes auprès des ménages sont axées en premier lieu sur l'offre de travail, autrement dit sur les personnes se proposant sur le marché du travail, les enquêtes auprès des entreprises s'intéressent, quant à elles, à la demande de travail dans les entreprises.

Pendant longtemps, le système statistique dans le domaine de la vie active a été basé essentiellement sur les recensements de la population réalisés tous les dix ans seulement (enquête auprès des ménages) ainsi que sur les recensements des entreprises et les statistiques de l'emploi (enquêtes auprès des entreprises).

Par le biais de ces enquêtes, il était certes possible de procéder à des exploitations spécifiques portant sur la population active occupée (recensement de la population) au lieu de domicile et de travail ainsi qu'à des observations conjoncturelles à court terme (statistique de l'emploi). Mais on ne disposait pas d'informations détaillées sur les caractéristiques personnelles des actifs occupés, des sans-emploi et des non-actifs. En outre, les bases statistiques présentaient d'importantes lacunes dans l'appréhension des changements structurels sur le marché du travail.

Par manque de telles données, il était fort difficile d'établir une statistique fiable de la population active occupée. De plus, notre pays ne disposait pas d'indicateurs du marché du travail comparables à l'échelon international, car il n'avait pas appliqué de manière conséquente les normes internationales existantes.

L'enquête suisse sur la population active, réalisée pour la première fois en 1991, a permis de combler bon nombre des lacunes statistiques précitées. Mais après plus de 10 ans de fonctionnement, l'ESPA a révélé certaines fai-

blesses et lacunes, qui ne concernent pas seulement la précision de l'échantillon ou la périodicité du relevé des données, mais aussi des aspects conceptuels (concept de la population), thématiques (catalogue des thèmes traités) et organisationnels (disponibilité des résultats). Certaines modifications ont déjà été mises en œuvre pour répondre à l'accroissement des exigences et des besoins. D'autres suivront.

1.2 Objectifs et éléments principaux

Les principales tâches de l'ESPA sont les suivantes:

- Fournir chaque année, entre deux recensements de la population des données représentatives sur la structure socio-économique de la population résidente permanente de la Suisse et sur sa participation à la vie active. Conformément aux normes du Bureau international du travail (BIT), la population résidante permanente de la Suisse se décompose en trois groupes: les actifs occupés, les sans-emploi et les non actifs.
- Décrire les caractéristiques des actifs occupés, des sans-emploi et des personnes non actives sur la base de critères économiques et sociodémographiques.
 A cet égard, les données recueillies ne concernent pas seulement les conditions de travail, le taux d'occupation, la profession, la branche économique dans laquelle la personne travaille, etc. mais également le niveau de formation, la situation familiale, la garde des enfants, les conditions de logement ou le revenu.
- Enregistrer les changements structurels affectant le marché du travail, ce qui présente un grand intérêt du point de vue de la politique sociale (entre autres chômage, formation et réinsertion professionnelle des femmes).
- Définir, à l'aide du panel, les facteurs déterminant la participation à la vie active et leurs répercussions sur les conditions de vie et la situation sociale des personnes. L'ESPA permet de la sorte de mieux analyser les processus dynamiques du marché du travail.

- Recueillir des informations sur divers thèmes particuliers tels que la formation continue, le travail non rémunéré, les migrations et la protection sociale (voir le point 4.3.2).
- Fournir des données de référence pour établir des indicateurs du marché du travail et des statistiques de synthèse ayant trait à ce dernier (voir le point 7.3).

Par le biais de l'ESPA, on peut obtenir pour la première fois des **données fiables** pour la **statistique de la population active occupée (SPAO)** et estimer de manière précise le volume de travail par personne active occupée ainsi que la productivité par heure de travail.

L'ESPA fournit en outre des données de base pour les comptes globaux du marché du travail (CMT) ainsi que pour d'autres statistiques telles que les comptes nationaux.

Par ailleurs, l'ESPA est une riche source de données pour étudier un grand nombre de **questions spécifiques** ayant trait à l'activité professionnelle, notamment la situation des femmes, des jeunes, des personnes âgées ou des étrangers sur le marché du travail, la discrimination salariale, le lien entre la formation, le perfectionnement professionnel et la carrière, les effets du travail de nuit ou du travail par équipe, etc.

Enfin, l'ESPA permet de calculer un nombre assez important d'indicateurs du marché du travail qui sont comparables à l'échelon international. En appliquant les définitions du marché du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT) et en reprenant le questionnaire de l'UE pour les enquêtes consacrées à la vie active, la comparabilité de tous les résultats sur le plan international est garantie. Avec l'ESPA, la Suisse a ainsi été un des derniers pays de l'OCDE à rejoindre, au début des années 1990, les autres Etats de l'OCDE et ceux de l'UE, qui effectuent des enquêtes de ce type depuis les années 1960 déjà.

1.3 Bases légales

L'enquête suisse sur la population active a pour base légale l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux. L'ordonnance en fixe le but, l'objet, la date et la méthode; l'obligation de garder le secret, le devoir de vigilance et la protection des données y sont réglés également. Il est en particulier stipulé que:

- les données provenant de l'enquête sur la population active ne peuvent être utilisées qu'à des fins statistiques;
- ➤ les résultats de l'enquête sur la population active sont rendus accessibles sous une forme qui exclut toute identification des personnes ou des ménages;
- les éléments d'identification et les documents d'enquête sont détruits dès qu'ils ne sont plus nécessaires à la saisie, au complètement et au contrôle des données.

2 Définitions et concepts

Afin d'assurer la comparabilité des données sur le plan international, l'ESPA a recours aux définitions de base établies par l'Organisation internationale du travail à Genève (OIT).

Ces définitions de l'OIT concernant l'activité professionnelle et le chômage sont utilisées par EUROSTAT pour toutes les enquêtes sur la population active, avec les adaptations détaillées correspondantes. Pour les autres pays, ces définitions ne sont pas obligatoires, mais leur utilisation est recommandée par le Bureau international du travail et par l'OCDE.

2.1 Univers de base et personnes cibles

L'univers de base de l'ESPA est constitué par la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus. Il s'agit de personnes ayant en règle générale leur domicile en Suisse pendant toute l'année (concept du lieu de domicile).

Sont considérées comme personnes cibles (population de référence) les citoyens suisses domiciliés en Suisse ainsi que tous les étrangers habitant en Suisse et détenant une autorisation de séjour de douze mois au moins.

Les catégories d'étrangers suivantes font partie de la population résidante permanente: étrangers établis, titulaires d'un permis de séjour, diplomates et fonctionnaires étrangers. Ces personnes peuvent toutes être interrogées dans le cadre de l'ESPA.

La population résidante étrangère non permanente n'est en revanche pas interrogée et est ainsi exclue de l'enquête; elle se compose des catégories suivantes: étrangers au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée, frontaliers et personnes relevant du domaine de l'asile.

L'ESPA ne prend en considération que les personnes vivant dans des ménages privés. Les ménages collectifs tels que les homes pour personnes âgées, hôpitaux, les internats, les pensions, les foyers pour travailleurs d'une entreprise, les prisons, etc. ne sont pas pris en compte par l'ESPA si les personnes qui y habitent ne disposent pas de leur propre raccordement téléphonique.

2.2 Le concept des personnes

L'enquête suisse sur la population active distingue trois groupes de personnes: les actifs occupés, les personnes sans emploi et les personnes non actives.

Pour délimiter ces trois groupes de personnes, l'ESPA se fonde sur les définitions de l'activité professionnelle et du chômage établies par l'Organisation internationale du travail (OIT).

2.2.1 Actifs occupés

Trois statistiques permettent d'établir le nombre des actifs occupés: le recensement fédéral de la population RFP (depuis 1860), l'enquête suisse sur la population active (ESPA depuis 1991) et la statistique de la population active occupée (SPAO depuis 1960). Cette dernière repose maintenant largement sur des données de l'ESPA et ne présente que de petites différences conceptuelles par rapport à cette dernière (voir le point 7.3.1).

A l'instar de l'ESPA, le recensement fédéral de la population et la statistique de la population active occupée utilisent une définition large de l'activité professionnelle (la définition dite de 1 heure):

Selon l'ESPA, sont considérés comme **ACTIFS OCCUPÉS**: les personnes de 15 ans au moins qui, la semaine précédant l'interview (=semaine de référence), ...

- ont travaillé une heure au moins contre rémunération, comme salariées ou indépendantes;
- ou qui, bien que temporairement absentes de leur travail durant la semaine de référence (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.), ont un emploi en tant que salarié ou indépendant;
- ou qui ont collaboré dans l'entreprise familiale sans toucher de rémunération.

Sont compris dans cette définition, indépendamment du lieu où s'exerce l'activité (dans une entreprise, à domicile ou dans un ménage privé), en premier lieu tous les salariés (y compris les apprentis), les indépendants et les collaborateurs familiaux d'entreprises familiales. Entrent aussi dans ce groupe de personnes les recrues, sous-officiers et officiers qui, pendant leur service militaire, conservent leur place et leur contrat de travail. Il en est de même des écoliers et étudiants qui exercent une activité professionnelle parallèlement à leurs études et des retraités qui continuent de travailler. En revanche, les personnes accomplissant uniquement du travail ménager dans leur propre ménage, les rentiers ainsi que les personnes suivant une formation ou une formation continue à plein temps ne sont pas considérés comme des actifs occupés (voir le point 2.2.3).

La saisie des actifs occupés est basée sur le concept des personnes. En d'autres termes: les personnes ayant plusieurs activités professionnelles simultanément ne sont enregistrées qu'une fois et l'on tient compte uniquement de leur activité principale.

Contrairement au recensement de la population, qui présente une longue série chronologique et offre des possibilités d'exploitation plus détaillées (analyse en fonction du lieu de domicile ou du lieu de travail), l'ESPA permet d'appréhender également les fluctuations conjoncturelles du moment. Comme l'ESPA utilise une définition relativement large de l'activité professionnelle et relève ses données par téléphone, elle peut considérer comme actives occupées toute une série de personnes qui ne se considéreront pas comme telles dans le recensement de la population (enquête réalisée à l'aide de questionnaires écrits).

Cela vaut en particulier pour les personnes exerçant des «formes de travail atypiques». Il en va ainsi par exemple des personnes **travaillant à domicile** et de celles qui accomplissent un **travail contre rémunération dans les ménages privés** (garde d'enfants, nettoyages, leçons particulières, etc.).

L'ESPA enregistre aussi **l'activité professionnelle minimale**. On regroupe sous cette dénomination les jobs occasionnels et les activités professionnelles régulières qui durent moins de six heures par semaine ou qui sont exercées dans des entreprises dont le volume global de travail n'atteint pas 20 heures par semaine.

Selon l'ESPA 2003, 162'000 personnes avaient une activité professionnelle minimale (moins de six heures/semaine): 130'000 étaient des femmes (env. 7,3% des femmes actives occupées), 32'000 des hommes (1,5% des hommes actifs occupés).

2.2.2 Personnes sans emploi

Trois statistiques permettent de saisir le phénomène du chômage dans notre pays: la statistique du chômage du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco), l'ESPA et la statistique des personnes sans emploi (SPSE). Cette dernière est une statistique de synthèse reposant en grande partie sur des données de l'ESPA (voir le point 7.3.2).

Si la statistique du seco, qui est étroitement liée à l'application de l'assurance-chômage, ne considère que les chômeurs inscrits auprès des offices régionaux de placement (ORP), l'ESPA définit, quant à elle, les personnes sans emploi de manière moins restrictive et en conformité avec les recommandations et définitions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'EUROSTAT.

Les **PERSONNES SANS EMPLOI** au sens de l'ESPA sont les personnes qui

- n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence et
- ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et
- pourraient commencer à travailler au cours des quatre semaines suivantes.

Selon cette définition du chômage valable au plan international, l'ESPA considère aussi les demandeurs d'emploi non inscrits comme des personnes sans emploi pour autant qu'ils répondent aux critères précités. Les demandeurs d'emploi en programme d'emploi temporaire ou en gain intermédiaire sont par contre assimilés à des actifs occupés. Par le biais d'un filtrage dans le questionnaire, on peut cependant tenir pertinemment compte de la situation particulière de ces personnes (voir le point 4.2.3.6).

La statistique des personnes sans emploi recense généralement plus de personnes sans emploi que la statistique des chômeurs du seco, car les deux statistiques utilisent des définitions différentes du chômage.

Les personnes sans emploi selon l'ESPA, les demandeurs d'emploi et les chômeurs selon le seco

Trois statistiques traitent du phénomène du chômage en Suisse: la statistique des chômeurs inscrits du seco, l'ESPA et la statistique des personnes sans emploi de l'OFS. Le seco publie également la statistique des demandeurs d'emploi inscrits, qui regroupe les chômeurs au sens strict et les demandeurs d'emploi inscrits qui ne sont pas au chômage. Ces derniers comprennent des personnes inscrites comme demandeurs d'emploi dans un office régional de placement (ORP), mais qui ont actuellement un emploi régulier ou sont engagées dans un programme d'occupation, de reconver-

sion ou de perfectionnement ainsi que les personnes en gain intermédiaire. Les deux séries du seco et la statistique de l'OFS offrent des indicateurs qui se complètent. Selon le problème considéré, l'une ou l'autre statistique sera l'indicateur le plus approprié. Selon le seco, 195'400 personnes de la population résidante permanente étaient inscrites auprès d'un ORP comme demandeurs d'emploi au deuxième trimestre 2003, dont 136'841 en tant que chômeurs. Dans le même temps, l'ESPA recensait 168'000 personnes sans emploi qui en cherchaient un. Bien que ces statistiques ne soient pas entièrement compatibles, les définitions propres à chacune permettent d'expliquer la plupart des différences. La statistique du seco, qui est étroitement liée aux modalités de l'assurance-chômage, n'enregistre que les chômeurs et demandeurs d'emploi inscrits, alors que la statistique de l'OFS tient compte de toutes les personnes sans emploi qui en cherchent un.

Statistique du seco

b)
c)
Statistique de l'OFS

- a) Demandeurs d'emplois inscrits qui, selon les normes internationales, font partie des actifs occupés ou des non-actifs (gain intermédiaire, jobs occasionnels, programmes d'occupation, de reconversion ou de perfectionnement, etc.).
- b) Demandeurs d'emploi inscrits qui sont également sans emploi selon les normes internationales.
- c) Personnes sans emploi selon les normes internationales qui ne sont pas inscrites dans un office du travail.

La proportion dans laquelle la statistique des personnes sans emploi et la statistique des chômeurs diffèrent l'une de l'autre dépend du système d'assurance et de la disposition des personnes concernées à s'inscrire ou non dans un office de placement, mais aussi et surtout de l'évolution de la conjoncture. En 1997, le rapport entre ces deux statistiques était de 0,9. Il s'est ensuite accru chaque année pour atteindre 1,7 en 2001, avant de se réduire à 1,2 en 2003 (168'000 personnes sans emploi selon l'ESPA et 136'841 chômeurs inscrits selon le seco). Des tels écarts sont habituels à l'étranger aussi. Ils sont plus ou moins grands selon l'aménagement, dans le pays considéré, de la statistique des chômeurs inscrits et selon la situation conjoncturelle.

Malgré leurs différences, ces deux statistiques représentent des indicateurs du marché du travail complémentaires.

Ainsi, l'ESPA est complémentaire à la statistique du seco à trois égards:

➤ l'ESPA enregistre toutes les personnes qui n'ont pas d'emploi, et non pas seulement les chômeurs inscrits dans les offices régionaux de placement (ORP). De la

- sorte, elle définit l'offre de travail globale et le potentiel de main-d'œuvre de manière plus précise et met en lumière les éventuels déséquilibres entre offre de travail et demande de travail.
- ➤ Grâce à son grand nombre de combinaisons de caractères, l'ESPA permet de mieux analyser les conditions de vie des sans-emploi aujourd'hui et hier, et de recueillir non seulement les données démographiques habituelles (âge, sexe, état civil, nationalité), mais également des informations concernant la dernière activité professionnelle exercée, la méthode de recherche d'emploi utilisée, la disponibilité sur le marché du travail et les situations des autres membres du ménage. On peut ainsi en savoir plus sur les causes et les effets du chômage, et se faire une idée du contexte social des sans-emploi.
- ➤ Les chiffres de l'ESPA se rapportant aux sans-emploi peuvent être sans autre utilisés pour des comparaisons internationales, ce qui n'est pas le cas de ceux fournis par la statistique des chômeurs du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco). Grâce à l'élargissement de l'échantillon (voir le point 3.2.2), l'ESPA permet maintenant de réaliser des analyses régionales concernant le chômage. En revanche, la périodicité annuelle de l'ESPA en fait un instrument moins approprié pour des observations conjoncturelles à court terme.

2.2.3 Personnes non actives

Les **PERSONNES NON ACTIVES** au sens de l'ESPA comprennent les personnes qui, durant la semaine précédant l'interview, ne sont

- ni des actifs occupés
- ni des sans-emploi.

La population non active comprend notamment les hommes et les femmes au foyer, les retraités et les personnes se consacrant entièrement à une formation ou à une formation continue.

Selon l'ESPA, notre pays comptait en 2003 environ 1,961 million de personnes non actives, soit parce qu'elles se consacraient à des tâches domestiques et éducatives, qu'elles suivaient une formation sans exercer parallèlement d'activité lucrative, qu'elles avaient atteint ou dépassé l'âge légal de la retraite, qu'elles se trouvaient en retraite anticipée, qu'elles étaient invalides ou qu'elles étaient non actives pour des raisons de santé. Cette population non active représente 32,3 % de la population résidante permanente (à partir de 15 ans). Les retraités et rentiers forment la majorité (environ 64,3 %) des non-actifs.

Le **travail dans son propre ménage**, la garde de ses propres enfants, l'aide bénévole à des voisins ou les **activités caritatives** au sein d'associations, d'organisations ou d'autres institutions sont exclus de la définition du «travail» selon les normes internationales.

Pour déterminer l'ampleur et la valeur de ce travail non rémunéré, des questions supplémentaires sur ce thème ont été posées dans le cadre de la l'ESPA pour la première fois en 1997. Le module supplémentaire «travail non rémunéré» a ensuite été intégré à intervalle régulier dans l'enquête (voir le point 4.3.2).

3 Méthode d'enquête et organisation des interviews

3.1 Périodicité de l'enquête

L'ESPA est réalisée **chaque année** depuis 1991. Elle se déroule toujours au cours du **2**^e **trimestre (avril à juin)**.

Semaine de référence

Les questions qui sont posées à la personne interviewée se rapportent à la semaine dite de «référence», à savoir la semaine précédant immédiatement l'interview.

A l'origine, le printemps avait été choisi comme période de référence pour deux raisons. D'une part, les expériences avec d'autres enquêtes avaient montré que cette saison présentait les plus faibles fluctuations saisonnières en ce qui concerne l'activité professionnelle. D'autre part, le printemps était une période au cours de laquelle des enquêtes standardisées consacrées à la vie active étaient menées dans la plupart des autres pays européens, ce qui garantissait la comparabilité internationale des données recueillies par l'ESPA.

Mais au cours des dernières années, le contexte international a changé pour ce qui touche la périodicité des enquêtes menées dans ce domaine. Conformément à une ordonnance de l'UE datant de 1998¹, qui arrête le principe d'une **enquête continue** dans ce domaine pour les Etats membres de l'UE, tous ces derniers sont passés depuis lors (l'Allemagne à partir de 2005 seulement) à des enquêtes continues sur la population active. Autrement dit, le nombre de personnes interrogées formant l'échantillon est réparti de manière égale sur les 52 semaines de l'année. Les résultats des ces enquêtes réalisées tout au long de l'année sont publiés chaque trimestre.

La Suisse ne satisfaisant plus aux exigences de l'UE sur le plan de la périodicité, l'OFS plaide en faveur d'une adaptation correspondante de l'ESPA pour la rendre compatible avec les enquêtes réalisées dans ce domaine par les pays membres de l'UE. Comme l'indique un document établi par l'OFS en 1999², il serait possible de

supprimer d'importants points faibles de la périodicité actuelle en la remplaçant par une périodicité trimestrielle

La périodicité annuelle de l'ESPA ne permet pas d'appréhender les changements survenant à court terme sur le marché du travail ni les fluctuations saisonnières. On ne peut établir sur cette base des chiffres trimestriels, voire mensuels concernant les actifs occupés et les personnes sans emploi. Par manque de telles données, il est difficile de réagir rapidement à des changements problématiques. La périodicité actuelle de l'ESPA rend plus difficile l'estimation du volume annuel de travail. Ainsi, la statistique du volume du travail doit recourir à des sources moins fiables que l'ESPA pour calculer le volume annuel des heures d'absence et des heures supplémentaires. Enfin, la périodicité annuelle de l'ESPA ne permet pas d'automatiser plus fortement le dépouillement des données et de diffuser plus rapidement les résultats.

3.2 Méthode d'échantillonnage

3.2.1 Taille de l'échantillon

L'ESPA est réalisée sous forme de sondage.

ÉCHANTILLON (angl. «sample»)

Partie d'un univers de base qui est sélectionnée selon certaines règles (par ex. tirage au hasard) et auprès de laquelle le sondage (interview) est réalisé.

Dans les premières années de l'ESPA, entre 16'000 et 18'000 interviews étaient réalisées annuellement. Cette taille d'échantillon permettait à l'ESPA de fournir des données relativement fiables à l'échelon national sur des questions importantes en matière de politique de l'emploi. Mais il était impossible de réaliser sur cette base des exploitations au niveau des cantons ainsi qu'à celui des grandes régions. Plusieurs cantons ont essayé de combler cette lacune en finançant l'élargissement de l'échantillon ESPA cantonal. Depuis 1991, il en va ainsi pour Zurich, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud et Genève.

² Esquisse de projet: élargissement de l'ESPA à partir de 2002

La taille de l'ESPA était non seulement trop faible pour réaliser de telles exploitations, mais également pour obtenir des résultats suffisamment fiables dans de nombreuses autres questions et analyses détaillées. Cela valait en particulier pour l'analyse de certains sous-groupes présentant un faible nombre de cas. L'erreur d'échantillonnage risquait en effet d'être trop importante.

ERREUR D'ÉCHANTILLONNAGE

L'erreur d'échantillonnage ou la marge d'erreur indique le segment à l'intérieur duquel se situe la vraie valeur selon une probabilité grande et calculable. Plus l'échantillon est petit, plus la fiabilité des données diminue et plus la marge d'erreur grandit.

Par le manque de précision découlant de la taille de son échantillon, l'ESPA ne permettait pas, par exemple, de recueillir des indications fiables concernant de petits groupes de population (par ex. chômeurs de longue durée, chômeurs en fin de droits, familles monoparentales, personnes ou ménages à bas revenus, nouveaux diplômés, etc.). Il n'était pas non plus possible de réaliser, sur une base de 16'000 à 18'000 interviews par année, des analyses ou des enquêtes portant sur la répartition détaillée de branches économiques selon les régions.

3.2.2 Elargissement de l'échantillon

Compte tenu des lacunes liées à la taille relativement faible de l'échantillon ESPA, l'OFS a pris des mesures pour améliorer la situation. En **1995**, il a procédé à un **élargissement immédiat et non proportionné** de l'échantillon, ce dernier passant à 33'000 interviews et prévoyant au moins 1000 interviews par canton (à part entière).

Les fluctuations permanentes dans la taille de l'échantillon ont considérablement compliqué la comparabilité des résultats; l'OFS a en conséquence décidé de faire passer, à partir de 2002, l'échantillon ESPA à environ 40'000 interviews. De la sorte, l'échantillon de l'ESPA s'est rapproché quant à sa taille des conditions minimales fixées par l'UE: selon les consignes d'EUROSTAT, contraignantes pour tous les pays membres de l'UE depuis 1998, les enquêtes sur la population active doivent être réalisées sur la base d'un échantillon de 45'000 à 50'000 personnes à interroger.³

En procédant à ce nouvel élargissement de l'échantillon, l'OFS visait avant tout à:

- → assurer une régionalisation des données sur le marché du travail;
- → saisir de manière fiable de petits groupes de population (chômeurs de longue durée, familles monoparentales, personnes à bas revenus, etc.);
- → améliorer la qualité des statistiques de synthèse (statistique de la population active occupée, statistique du volume de travail, comptes globaux du marché du travail (voir le point 7.3);
- → et intégrer des modules thématiques supplémentaires (voir le point 4.3.2).

L'extension de l'échantillon à 40'000 interviews a été effectuée en la répartissant entre les sept grandes régions de Suisse: la taille de l'échantillon a été doublée dans chaque grande région. Cependant, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour toutes les grandes régions quant au taux d'activité, la taille de l'échantillon a été élargie de manière largement supérieure à la moyenne pour le Tessin et de manière légèrement supérieure à la moyenne pour la Suisse centrale (par rapport à leur part respective d'habitants dans la population globale du pays).

GRANDES RÉGIONS

Depuis 1997, la Suisse est subdivisée en sept grandes régions pour des exploitations statistiques:

- Région Lémanique (GE, VD, VS)
- Espace Mittelland (BE, FR, NE, SO, JU)
- Suisse du Nord-ouest (AG, BS, BL)
- Zurich
- Suisse orientale (SG, SH, AI, AR, TG, GL, GR)
- Suisse centrale (LU, UR, SZ, OW, NW, ZG)
- Tessin

Ce découpage tient compte de l'évolution au plan international (intégration européenne, processus économiques de concentration, mondialisation) et permet de procéder à des comparaisons entre régions à l'intérieur et à l'extérieur de la Suisse.

Grâce à l'élargissement de l'échantillon à 40'000 interviews, il a été possible de calculer pour la première fois, à partir de 2002, des indicateurs fiables du marché du travail (participation à la vie active, sans-emploi, structures socio-économiques, groupes de professions, etc.) au niveau des grandes régions et de les intégrer dans les statistiques de synthèse révisées. Ce développe-

³ Ordonnance de l'UE 577/1998

ment a notamment été bénéfique pour le Tessin, qui avait été jusque-là trop peu pris en considération dans l'ESPA.

Parallèlement au doublement de l'échantillon, le besoin s'est fait sentir de mieux recenser, dans le cadre de l'ESPA, les étrangers habitant en Suisse par le biais d'un échantillon séparé. L'échantillon de cette **enquête auprès des personnes de nationalité étrangère** (voir le point 4.3.3) compte environ 15'000 interviews.

ESPA étrangers

Dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active réalisée chaque année depuis 1991 (= ESPA standard), une enquête particulière est menée en parallèle auprès des étrangers depuis 2003 (= ESPA étrangers). Les personnes de nationalité étrangère faisant partie de cet échantillon partiel sont interrogées sur la base d'un questionnaire ESPA standard. Elles ont été tirées au sort dans le Registre central des étrangers (RCE) (voir le point 4.3.3).

S'il est quasiment certain que le volume de l'échantillon ESPA étrangers sera maintenu à moyen terme (15'000 interviews), l'OFS est actuellement contraint, faute de ressources financières suffisantes, de réduire la taille de l'échantillon standard à 30'000 interviews jusqu'en 2006.

Dans le cadre de l'ESPA 2003, 58'000 interviews ont été réalisées au total: environ **42'700** pour l'**ESPA standard** et environ **15'300** pour l'**ESPA étrangers**.

3.2.3 Plan d'échantillonnage (plan de sélection des adresses)

Le plan de sélection des adresses de l'ESPA standard est basé sur le principe de l'échantillon aléatoire, stratifié par grande région et par canton. En d'autres termes: le nombre des adresses tirées au sort est proportionnel à celui des habitants de chaque canton et grande région. Pour obtenir des résultats qui soient représentatifs au niveau des grandes régions, il a cependant été nécessaire de tirer des échantillons légèrement plus importants que la moyenne pour la Suisse centrale et le Tessin. Mais une règle supplémentaire a été instituée: la part des personnes interrogées ne peut dépasser 1,5% de la population résidante permanente dans aucune des sept grandes régions.

Le plan de sélection de l'ESPA étrangers est aussi basé sur un échantillon aléatoire stratifié. Lors du tirage de cet échantillon, on tient compte de critères tant géographiques que démographiques (groupes d'étrangers, sexe, durée de séjour). On tire au sort environ 30% d'adresses initiales (= échantillon brut) de plus que d'interviews effectivement réalisées (= échantillon net). On essaie de la sorte de compenser les pertes neutres (numéros de téléphone non valables) et autres (par ex. problèmes de langue ou d'âge, personnes non atteintes, décédées). Il convient également de prendre en compte les pertes dues à des refus de participer à l'enquête. A la différence de ce qui se passe dans tous les pays voisins, la participation à l'enquête sur la population active est facultative en Suisse, d'où un taux de refus plus élevé.

3.2.4 Tirage de l'échantillon

Les adresses pour l'ESPA standard étaient au départ tirées de l'annuaire électronique des téléphones. Pendant long-temps, ce dernier a représenté une bonne base de sélection pour tirer des échantillons d'enquêtes représentatives auprès de la population, car pratiquement tous les ménages privés en Suisse disposaient d'un raccordement téléphonique fixe répertorié dans l'annuaire téléphonique.

Mais à cause de la libéralisation du marché des télécommunications, du prodigieux succès rencontré par les téléphones portables et surtout de la suppression de l'obligation d'inscription dans l'annuaire téléphonique (depuis le 1^{er} janvier 1998), il n'a plus été possible vers la fin des années 1990 de toucher presque tous les ménages à l'aide de l'annuaire électronique des téléphones.

Raccordements téléphoniques fixes

En 1998, environ 95% des ménages privés en Suisse disposaient au moins d'un **raccordement téléphonique fixe** répertorié; deux ans plus tard, cette proportion était tombée à **88**%.

Ou vu sous un autre angle: la part des ménages privés ne pouvant être atteints par le biais de l'annuaire électronique des téléphones était d'à peine 5% en 1998 et se montait déjà à 12% deux ans plus tard.⁴

Depuis 1998, on continue à recourir aux données de cet annuaire pour tirer les adresses de l'ESPA standard, mais ces données ne concernent que les numéros de téléphone fixes ainsi que les numéros de téléphone mobiles inscrits dans l'annuaire. A cet égard, Swisscom directories SA met à la disposition de l'Office fédéral de la statistique et des instituts de sondage privés un fichier de données, renouvelé chaque trimestre, comportant les numéros de téléphone valables.

⁴ LINK-Focus 13/1998 et 14/2000

Pour l'ESPA étrangers, le tirage de l'échantillon ne repose pas sur un registre de numéros de téléphone, mais sur un registre de noms. Les noms sont tirés au hasard du Registre central des étrangers (RCE) à l'aide d'un programme informatique. Dans un deuxième temps, on recherche les numéros de téléphone des personnes tirées au sort (parfois en recourant à des demandes écrites).

Grâce à l'essor des téléphones portables ces dernières années, il est en principe devenu plus facile de joindre les gens par téléphone. Mais on ne peut les atteindre que si l'on connaît les numéros de ces téléphones portables, autrement dit on peut le faire uniquement si ces numéros sont répertoriés. Le fait qu'un nombre croissant de personnes ne peuvent être atteints que par le biais d'un téléphone portable (dont le numéro est répertorié ou non) devient problématique non seulement pour l'ESPA mais aussi pour d'autres enquêtes menées auprès de la population.

L'Office fédéral de la statistique s'efforce en conséquence d'améliorer la base de sondage pour les enquêtes auprès des ménages.

3.2.5 Renouvellement de l'échantillon (PANEL rotatif)

L'ESPA (standard et étrangers) utilise deux types d'interview: l'interview de BASE (première interview) et l'interview de PANEL (interview répétée dans le temps).

L'échantillon de l'enquête se compose toujours d'environ un quart de personnes interrogées pour la première fois et de trois quarts environ de personnes ayant déjà été interrogées au moins une fois.

Tant l'ESPA standard que l'ESPA étrangers recourent à un **PANEL rotatif**. Dans un tel panel, les ménages et les personnes de référence sélectionnés sont interrogés pendant cinq années consécutives avant d'être remplacés par d'autres ménages et personnes de référence.

ENQUÊTE PAR PANEL

Les mêmes personnes (ménages) sont interrogées à différentes époques sur le même thème, ce qui a pour principal avantage que l'on peut suivre les changements affectant des groupes sociaux ou des individus.

La méthode du PANEL rotatif permet non seulement d'observer de près l'évolution du marché du travail, mais aussi de faire des analyses longitudinales de carrières professionnelles. L'interview répétée offre la possibilité d'étudier les aspects dynamiques du marché du travail. On peut par exemple découvrir combien de personnes sans emploi en ont retrouvé un et après combien de temps, combien d'entre elles se sont retirées du marché

du travail, combien de femmes se sont réinsérées dans la vie active ou encore combien de personnes interrogées ont changé d'employeur et à quels intervalles. Il ne serait pas possible d'enregistrer de tels changements individuels en procédant à des analyses purement transversales.

Grâce à la méthode du PANEL, il est possible de réduire les erreurs induites par le recours à des échantillons dans la détermination des changements.

3.3 Sélection de la personne de référence

La personne qui sera interrogée dans le cadre de l'ESPA (= personne de référence) est choisie de manière aléatoire à l'aide d'une procédure assistée par ordinateur. Cette procédure de sélection aléatoire est effectuée en deux temps pour l'ESPA standard (ménage/personne de référence) et en un temps pour l'ESPA étrangers (la personne de référence est déjà connue).

Pour la première interview de l'ESPA standard, on tire tout d'abord au hasard quelque 17'000 ménages (ESPA 2003) du **fichier de numéros de téléphone Swisscom** (voir le point 3.2.3).

Dans un deuxième temps, il convient de choisir une personne (= personne de référence) **par ménage**, à nouveau selon une procédure aléatoire. A cette fin, on enregistre tout d'abord le prénom, l'âge et le sexe de chaque membre du ménage (voir le point 4.2.1). Ensuite, l'ordinateur choisit la personne de référence parmi les membres du ménage âgés de 15 ans ou plus. C'est cette personne de référence tirée au hasard qui est chargée de répondre aux questions dans l'interview de BASE de l'ESPA.

Pour assurer une représentation équitable des personnes de 15 ans dans l'échantillon général de l'ESPA standard, celles-ci sont automatiquement désignées comme personne de référence lors de la première interview.

Dans l'ESPA étrangers, on peut par contre renoncer au tirage au sort préliminaire des ménages. Comme le Registre central des étrangers (RCE) ne considère que des personnes (et non des ménages), on peut donc déterminer de manière aléatoire directement les personnes de référence pour la première interview de l'ESPA étrangers et les contacter.

Pour les interviews répétées dans le temps (ESPA standard et ESPA étrangers), il n'est pas nécessaire de recourir à une procédure de sélection, car c'est la même personne qui est interrogée (= interview de PANEL).

Lorsqu'une personne de référence a été choisie, elle ne peut pas être remplacée par un autre membre du ménage (ESPA standard et ESPA étrangers). Dans l'ESPA standard, une **substitution** est toutefois possible si la personne de référence est absente (par ex. séjour à l'étranger) durant les trois mois que dure l'enquête et ne peut en conséquence être interrogée. Dans un tel cas, l'ordinateur choisit au hasard un autre membre du ménage. Cette procédure, qui ne peut avoir lieu qu'une seule fois, garantit une sélection des personnes de référence potentielles bien proportionnelle à la taille du ménage.

Si la personne de référence ne peut être interrogée pour des raisons d'âge ou de maladie, il est possible de conduire, tant dans l'ESPA standard que dans l'ESPA étrangers, une **interview indirecte** (interview proxi): une autre personne peut fournir les renseignements à la place de cette personne de référence. Il est ainsi possible de recueillir des informations sur des personnes affectées par des limitations momentanées (par ex. suite à une attaque d'apoplexie) ou durables (par ex. survenues avec l'âge).

Contrairement à d'autres enquêtes, l'ESPA prévoit une limite d'âge minimale (15 ans), mais pas de limite d'âge maximale.

En général, environ 82% des interviews de l'ESPA standard sont menées avec des personnes de **moins de 70 ans**.

3.4 Méthode d'enquête

Tant l'ESPA standard que l'ESPA étrangers sont réalisées par interview téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

CATI = Computer Aided Telefone Interview

Dans une CATI, toutes les fonctions – l'interview effective mise à part – sont exécutées par l'ordinateur. Ces fonctions vont de la programmation et de la structure du questionnaire à l'appel téléphonique et la gestion des adresses en passant par le traitement administratif de l'échantillon et le contrôle des interviewers de même que la préparation et l'analyse des données.

Par rapport à d'autres méthodes (enquête écrite, interview en tête à tête), l'**interview CATI** offre notamment les avantages suivants:

- les groupes de population particulièrement mobiles sont atteints plus facilement en raison du fait qu'ils peuvent être appelés autant de fois que l'on veut;
- les interviews sont complètement axées sur l'échange d'information; il n'y a ni détournement d'attention

- ni exercice d'influence (réduction de l'effet de l'interviewer):
- la conduite de l'entretien commandée par ordinateur est standardisée et concentrée;
- les appels se faisant depuis des laboratoires téléphoniques centraux, le travail des interviewers est plus facilement contrôlable et les contrôles de qualité sont plus complets;
- les résultats sont rapidement disponibles à la fin de l'enquête;
- le rapport coûts/utilité est avantageux;
- l'interview CATI est mieux acceptée par les personnes interrogées (plus pratique et moins dérangeantes que des interviews écrites ou en tête à tête);
- les **taux de réponse** sont donc **plus élevés** que pour les enquêtes écrites ou en tête à tête.

Mais l'interview téléphonique assistée par ordinateur présente d'autres avantages concrets pour l'ESPA. Parmi ces derniers, il convient de mentionner:

- la commande automatique du filtrage et le maniement simplifié du questionnaire ESPA, qui est très complexe;
- la plausibilisation des réponses données pendant l'interview (plausibilisation en ligne à l'aide de signaux d'erreur acoustiques et optiques pendant l'interview);
- la rotation aléatoire; autrement dit: la possibilité de modifier l'ordre des questions et des modèles de réponse de manière aléatoire pour prévenir des effets de position et d'apprentissage;
- la mise à l'écran d'informations concernant l'adresse et de réponses saisies auparavant ou l'année précédente (interview de PANEL) pour diriger l'interview et plausibiliser des réponses ou concrétiser des questions;
- l'accès direct à des banques de données externes
 (fichier des professions, registre des entreprises et
 des établissements, fichier des pays, fichier des cours),
 ce qui permet un codage direct simplifié et efficace
 des termes recherchés (voir le point 4.2.3);
- la possibilité d'appeler à l'écran, en cas de problèmes, un programme d'aide (menu de problèmes; voir le point 5.4.1);
- le maniement facilité d'une gestion d'adresses complexe (voir le point 5.4.3);

la gestion efficace des nombreuses tentatives de contacts à l'aide d'un programme informatique d'autodialing, qui compose les numéros de téléphone automatiquement selon des séquences et des moments prédéfinis. Une liaison n'est établie avec les interviewers que si la tentative a été fructueuse.

3.5 Organisation de l'interview

Comme l'OFS ne possède pas de laboratoire CATI, les interviews de l'ESPA sont effectuées par un institut externe d'étude de marché.

Entre 1991 et 1998, l'Enquête suisse sur la population active a été réalisée par la communauté de travail MIS Trend (Lausanne) et LINK (Lucerne). Après un appel d'offres public conforme aux dispositions de l'OMC, l'Office fédéral de la statistique a confié la réalisation de l'ESPA entre 1999 et 2005 à un seul institut d'étude de marché, à savoir LINK Marketing Services SA Lucerne.

Cet institut est en outre aussi responsable de la réalisation de l'ESPA étrangers, introduite en 2003 et faisant partie intégrante de l'ESPA générale.

L'ESPA standard de même que l'ESPA étrangers sont réalisées à l'aide d'interviews CATI dans les laboratoires téléphoniques centraux de LINK à **Lucerne**, **Zurich** et **Lausanne**.

Au cours des années, ces laboratoires se sont spécialisés au plan **linguistique**: LINK Lucerne et LINK Zurich se chargent des interviews en langue allemande, LINK Lausanne de celles en langue française et en langue italienne. La même spécialisation intervient lors des changements de langue (voir le point 3.6): LINK Lausanne s'occupe des changements de la langue allemande à la langue française ou italienne, LINK Lucerne des changements de la langue française ou italienne à la langue allemande.

La répartition des tâches est un peu plus particulière dans l'ESPA étrangers, réalisée depuis 2003 (voir le point 4.3.3). LINK Zurich se charge des interviews en langue allemande et de l'ensemble des interviews en serbocroate, en albanais et en anglais. Les interviews en français et en italien sont quant à elles du ressort de LINK Lausanne.

Pour réaliser l'ESPA (standard et étrangers), l'institut LINK a besoin **d'environ 50 places CATI par emplacement** (soit 150 au total).

Dans les trois emplacements de l'institut, le travail est effectué à l'aide du même progiciel développé par LINK. Ce progiciel comprend le **programme TIP** (Telephone-Interviewing-Program) et le **programme CASO** (Computer-Assisted-Sample-Organizer).

- → Le programme TIP permet de gérer, par le biais de filtres simples, le déroulement de l'interview ESPA en le couplant à des conditions complexes.
- → A l'aide du programme CASO, il est possible de surveiller et de conduire de manière ciblée l'administration complète des échantillons et des contacts (mise en étapes du traitement des échantillons, fréquence des contacts, calendrier des interviews, changements de langue, etc.; voir le point 5.4.3).

3.6 Langues utilisées dans les interviews

La plupart des interviews de l'ESPA sont menées dans les trois langues officielles suisses, à savoir l'**allemand**, le **français** et l'**italien**.

Dans la perspective de la première réalisation de l'ESPA étrangers en 2003, l'offre de langues a été élargie tant pour l'ESPA étrangers que pour l'ESPA standard. Les langues supplémentaires pouvant être utilisées dans les interviews sont l'anglais, le serbo-croate et l'albanais. La réalisation des interviews dans ces langues supplémentaires est assurée par des spécialistes travaillant à LINK Zurich (voir le point 5.2).

L'introduction de ces trois nouvelles langues a permis de résoudre de nombreux problèmes linguistiques et de réduire à un minimum les pertes occasionnées par ces derniers.

Grâce à l'utilisation de ces trois langues, les **pertes dues à des problèmes linguistiques** ont été ramenées de 3,2% à **1,3%** lors des interviews de BASE de l'ESPA standard en 2003.

Dans l'ESPA standard comme dans l'ESPA étrangers, le premier contact se déroule toujours dans l'une des trois langues officielles suisses. Si un **changement de langue** est souhaité (langue officielle ou langue supplémentaire), il peut être effectué **en ligne** à l'aide du programme CASO et toutes les informations venant d'être recueillies sont transférées à l'emplacement compétent pour la nouvelle langue choisie.

Dans l'ESPA étrangers 2003, les personnes interrogées ont demandé dans 13% des cas à pouvoir s'exprimer en **anglais**, en **serbo-croate** ou en **albanais**. 2240 interviews au total ont été menées dans l'une de ces trois langues supplémentaires.

4 Structure du questionnaire

4.1 Particularités

4.1.1 Le questionnaire de l'UE comme base

Afin de garantir la comparabilité internationale des résultats de l'enquête, l'OFS s'est tenu, lors de la conception du questionnaire de l'ESPA, aux recommandations de l'Organisation internationale du travail concernant la réalisation des enquêtes sur la population active ainsi qu'aux ordonnances et normes de l'UE dans ce domaine.

Ainsi, l'ESPA a repris non seulement les définitions valables au plan international de l'activité professionnelle et du chômage (voir le point 2.2), mais aussi dans une large mesure la **liste des variables** que les pays membres de l'UE doivent obligatoirement utiliser. Cette liste de variables comporte les **thèmes centraux** que doivent traiter en priorité les enquêtes sur la population active et forme la base du catalogue de questions.

Les normes et exigences de l'UE n'ont pas seulement été considérées dans le contenu de base de l'ESPA. Elles ont également inspiré les révisions de petite et de grande envergure du questionnaire de l'ESPA (voir le point 4.3.1). Ainsi, les **modules thématiques ad hoc** (notamment les conditions atypiques de travail en 2001) introduits par Eurostat, l'office statistique de l'UE, ont été adaptés et intégrés comme module supplémentaire dans l'enquête suisse sur la population active (voir le point 4.3.2).

4.1.2 Modifications sur le plan du contenu et adaptations linguistiques

Même si le questionnaire de l'ESPA présente d'importantes similarités avec celui de l'UE pour les enquêtes sur la population active et qu'il est donc eurocompatible, il comporte aussi certaines **spécificités**. Celles-ci ont trait notamment aux questions touchant la formation et la formation continue (mot-clé: système de formation dual) ainsi qu'à des questions spécifiques concernant l'activité professionnelle avant le service militaire (école de recrues, école d'officiers) ou la garde des enfants. A intervalles irréguliers, des questions touchant un domaine particulier de la vie active suisse, par ex. concernant les

absences dues à des accidents ou à des maladies, sont intégrées dans le questionnaire de l'ESPA. L'introduction de telles questions spéciales dans le questionnaire de l'ESPA dépend des possibilités financières du moment ainsi que du temps que ces questions prennent pour y répondre. La durée moyenne de l'interview ne devant pas dépasser 30 minutes (voir le point 4.2.6), il n'y a en effet que peu de place pour des questions supplémentaires.

Sur le plan du contenu, la reprise du questionnaire de l'UE pour l'ESPA n'a posé que très peu de problèmes d'adaptation. En revanche, les difficultés ont été un peu plus grandes dans l'adaptation à partir des trois **versions linguistiques** d'origine (allemand, français et italien). Il en a surtout été ainsi pour le questionnaire en langue allemande. Il a notamment fallu prendre en considération les différences entre langue écrite (bon allemand) et langue parlée (dialectes alémaniques).

Comme le questionnaire en allemand devait être rédigé en bon allemand et que l'interview devait être pour ainsi dire «convertie» en suisse allemand, il a fallu procéder à certaines modifications grammaticales.

Ces dernières portaient en particulier sur la longueur des phrases (courtes et simples, si possible sans relative), la position de celles-ci, les phrases relatives (remplacement du pronom relatif par «wo»), etc. Certains mots non habituels en Suisse alémanique ont été remplacés par des expressions dialectales (par ex. «schaffen» au lieu de «arbeiten»).

De **telles adaptations** ont aussi été nécessaires dans les versions italienne et française du questionnaire de l'ESPA

L'élaboration du questionnaire pour l'ESPA étrangers a représenté un défi tout nouveau pour l'OFS (voir le point 4.3.3): si l'on disposait de versions linguistiques déjà éprouvées depuis longtemps et optimisées dans ses moindres détails pour les trois langues officielles, il a fallu par contre partir de zéro en ce qui concerne les versions en serbo-croate et en albanais: traduction de l'ensemble du questionnaire, texte soumis à différents tests pour vérifier son intelligibilité. Sur ce dernier plan il s'est avéré qu'une traduction correcte ne suffit pas toujours pour

que les personnes interrogées comprennent les questions. Il a donc fallu ici aussi procéder à des adaptations tenant compte de la langue parlée. La traduction anglaise du questionnaire de l'ESPA n'a posé que peu de problèmes, car on a pu s'inspirer de la terminologie anglaise dans le domaine du marché du travail utilisée dans l'UE.

4.1.3 Variantes du questionnaire spécifiques à des groupes de population

Le questionnaire de l'ESPA standard et celui de l'ESPA étrangers présentent une armature de base uniforme. Pour le reste, des variantes sont prévues pour les groupes de population considérés et comportent des différences dans les thématiques abordées (=variables) et dans l'importance accordée à ces dernières.

Comme nous l'avons expliqué au point 2.2, l'ESPA distingue **trois groupes principaux**: les actifs occupés, les personnes sans emploi et les personnes non actives.

Les actifs occupés sont subdivisés en **trois sous-groupes**: les personnes ayant une activité principale, les personnes ayant en plus une activité accessoire et les apprentis.

En sus de ces cinq principaux sous-groupes, on peut former d'autres sous-groupes: (par ex. salariés/indépendants, personnes non actives ayant exercé une activité rémunérée auparavant/n'ayant pas exercé d'activité rémunérée auparavant, etc.).

Une **variante de questionnaire spécifique** a été élaborée pour chaque groupe principal et sous-groupe. Ainsi,

les formulations des questions et le déroulement de l'interview diffèrent selon les cinq principales catégories.

4.2 Structure et parties du questionnaire

Le questionnaire de l'ESPA (standard et étrangers) présente une structure générale identique formée de **six parties** (voir le graphique 2) tant pour la première interview (interview de BASE) que pour les interviews répétées (interview de PANEL).

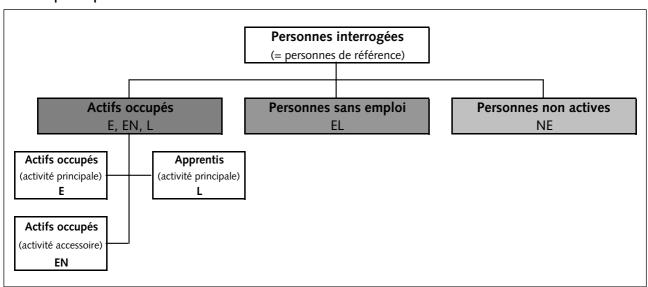
Ces parties sont les suivantes: l'introduction, le filtrage ou la sélection, les aspects professionnels, la formation et formation continue ainsi que la partie finale.

Vient s'ajouter à ces cinq parties standards, depuis 1996, un set de questions sur un thème particulier: ce **module thématique supplémentaire** (voir le point 4.3.2) est généralement clairement séparé du questionnaire standard de l'ESPA.

Tous les groupes de personnes, dans l'ESPA standard (première interview et interview répétée) et dans l'ESPA étrangers, doivent répondre à des questions de ces six parties; mais le nombre de questions posées peut varier considérablement selon la complexité du statut sur le marché du travail ou du statut d'activité, du niveau de formation ainsi que de la composition du ménage de la personne interrogée.

Dans l'**interview de BASE**, qui est plus complet et prend donc plus de temps, les personnes interrogées doivent répondre à une centaine de questions concernant la vie active et leur situation sociodémographique.

G 1 Groupes de personnes ESPA



G 2 Structure du questionnaire de l'ESPA

Structure du questionnaire de l'ESPA					
Introduction					
Informations concernant l'interview	 Salutations; brève information sur le but de l'enquête 				
Structure démographique du ménage	 Enregistrement de la structure actuelle du ménage (taille du ménage; prénom/âge et sexe des personnes vivant dans le ménage) 				
	Filtrage ou sélection				
Statut sur le marché du travail	 Questions-filtre pour saisir et déterminer le statut sur le marché du travail (actif occupé/ sans emploi/non actif) 				
	Aspects professionnels				
Profession	> profession apprise/exercée				
Situation dans la profession	 Statut d'activité (salarié/indépendant) Nombre de personnes subordonnées Membre de la direction 				
Contrat de travail	 Contrat de durée limitée/de durée illimitée Durée du contrat 				
Lieu de travail	> Travail à domicile/dans l'entreprise				
Réglementation de l'horaire de travail	 Réglementation (horaire fixe/horaire mobile) Travail le samedi/le dimanche, travail du soir/ de nuit, travail en équipe Travail sur appel 				
Volume de travail	 Taux d'occupation (à plein temps/à temps partiel) Horaire normal/heures supplémentaires Motifs du sous-emploi/suremploi Motifs de l'activité à temps partiel Disponibilité à travailler plus Formes d'indemnisation/Vacances Absences de la place de travail (maladie, accident, congé maternité, service militaire/civil) 				
Entreprise	 Adresse de l'entreprise Branche économique Taille de l'entreprise 				
Mobilité sur le marché du travail	 Nombre d'employeurs/jobs Durée de l'activité lucrative/professionnelle Durée du travail dans la même entreprise Durée du chômage Interruptions de travail 				
Recherche d'un emploi	 Recherche d'un emploi (motifs, méthodes) Caractéristiques du chômage 				
Formation et formation continue	 Formation continue Formation achevée/en cours (type et durée) Cours de formation continue à but professionnel/à but non professionnel au cours des 12 derniers mois 				
Partie finale					
Variables sociodémogra- phiques	 Personne de référence/autres personnes dans le ménage Travaux domestiques/garde des enfants Conditions de logement/revenus 				
1996, 1999, 20 1997, 2000, 20 1998, 2001, 20 2002	04 > Travail non rémunéré				

Dans l'**interview de PANEL**, les personnes n'ont à répondre qu'à 70 questions environ du fait que certains éléments les concernant sont déjà connus (structure de leur ménage, détermination de la personne de référence, etc.).

4.2.1 Introduction

L'interview de BASE de l'ESPA commence par le **protocole de contact** (présentation, brève information sur le contenu de l'enquête et l'organisme ayant commandé l'enquête), suivi de l'enregistrement de la structure du ménage.

Si des problèmes linguistiques ou autres surviennent déjà à ce stade et qu'ils rendent impossible la poursuite de l'interview, la personne conduisant l'interview peut faire appel à un **menu de problèmes**. Ce programme d'aide permet de résoudre des cas problématiques de manière pertinente et efficace, et d'accéder ensuite au traitement ultérieur approprié du cas (voir le point 5.4.1).

Pour éviter d'inutiles malentendus, l'enregistrement de la structure du ménage n'est effectuée que sur la base d'indications de personnes de 15 ans ou plus (=personne de contact).

A l'aide de cette personne de contact, la **structure du ménage** est relevée, à savoir le prénom, l'âge et le sexe de chaque membre du ménage. On prend également en considération ici les sous-locataires et les personnes travaillant au pair pour autant qu'ils vivent dans ce ménage et qu'ils ne disposent pas d'un propre numéro de téléphone enregistré à leur nom.

Sur la base de la liste des personnes considérées pour ce ménage, l'ordinateur tire au hasard une personne âgée de 15 ans ou plus (voir le point 3.3). C'est avec cette personne de référence que l'interview proprement dite de l'ESPA est menée.

Pour les interviews répétées dans le temps (interviews de PANEL), le contact est établi directement avec la personne de référence interrogée l'année précédente. Pour faciliter la prise de contact avec la personne de référence demandée au téléphone, le nom et le prénom ainsi que l'âge actualisé de cette personne viennent s'afficher à l'écran. Grâce à ces informations préliminaires mises à l'écran, on peut éviter d'éventuelles confusions de personne résultant de prénoms identiques. Si d'autres caractères d'identification sont nécessaires (adresse, numéro de téléphone), ceux-ci peuvent être appelés à l'écran par le biais du programme d'aide, rubrique «informations sur le ménage» (voir le point 5.4.1).

Dans les interviews de PANEL, la composition du ménage n'est généralement plus enregistrée de manière intégrale. Dans la partie d'introduction des interviews de ce type, on prend note des éventuels changements dans la composition du ménage de la personne de référence.

A cet effet, l'écran affiche la structure du ménage telle qu'elle était l'année précédente. On peut ainsi voir quels sont les membres du ménage enregistrés l'année précédente qui vivent encore dans ce dernier. Les membres du ménage partis vivre ailleurs ou décédés sont assortis d'un signe distinctif (*) dans la structure du ménage existante, et les prénom, âge et sexe des nouveaux membres sont enregistrés. Si la personne de référence vit maintenant dans un propre ménage/autre ménage, la structure du ménage est modifiée ou redéfinie en conséquence.

Dans l'ESPA étrangers, la partie d'introduction de la première interview diffère légèrement de celle qui a cours dans l'ESPA standard. Comme la personne de référence a déjà été tirée au hasard dans le Registre central des étrangers (voir le point 3.3), le contact est établi directement avec elle. Pour mieux identifier la personne de référence demandée au téléphone, le texte de salutations affiché à l'écran comporte non seulement le prénom, l'âge et le sexe de cette personne, mais aussi son pays d'origine.

Dans la première interview des personnes de nationalité étrangère, on procède tout d'abord aussi à l'enregistrement de la structure du ménage. Lorsque ce travail est effectué, il convient alors de confirmer, à l'aide d'un code de personne correspondant, la personne de référence qui a déjà été sélectionnée. La personne menant l'interview peut ensuite poursuivre l'entretien avec la personne de référence selon le déroulement prévu.

La prise de contact et le contrôle de la structure du ménage dans les interviews répétées dans le temps sont effectués de la même manière que dans l'ESPA standard.

4.2.2 Filtrage ou sélection

Les questions-filtre constituent la **phase déterminante** de l'interview ESPA. Elles sont basées sur les définitions internationales de l'activité professionnelle, du chômage et de la non-activité. Ces définitions ont été élaborées et formulées en étroite collaboration avec l'OIT.

Les questions-filtre permettent de **déterminer** le **statut sur le marché du travail** de la personne de référence et d'attribuer cette dernière à l'un des trois grands groupes du marché du travail (actifs occupés, personnes sans emploi, personnes non actives) ainsi qu'à l'un de sous-groupes correspondant (actifs occupés avec en plus une activité accessoire, apprentis, salariés/indépendants, personnes non actives ayant exercé une activité rémunérée

auparavant/n'ayant pas exercé d'activité rémunérée auparavant, etc.; voir le point 4.1.3). Ce filtrage s'effectue au cours d'une procédure assistée par ordinateur de sélection et de questions à plusieurs niveaux parallèles.

- En se conformant à la définition de la population active occupée de l'OIT, on demande à la personne de référence si, la semaine précédente, a) elle a travaillé contre rémunération ou b) elle a travaillé sans rémunération au sein de l'entreprise familiale, ou, en cas de réponse négative, si c) malgré une absence temporaire du travail (maladie, vacances, congé maternité, service militaire, etc.), elle a un emploi en tant que salarié ou indépendant. Si la personne de référence répond par l'affirmative à l'une de ces questions, elle est considérée comme faisant partie des actifs occupés (voir le point 2.2.1). Elle répondra donc à ce titre uniquement à des questions spécifiques à ce groupe de population.
- Si la personne de référence ne satisfait à aucun des trois «critères de travail», il importe alors de savoir si elle fait partie du groupe des personnes sans emploi. Trois questions-filtre lui sont donc posées: a) cherche-t-elle un emploi, b) quelles démarches a-t-elle entreprises pour trouver un travail (recherche active ou passive) et c) quelle est sa disponibilité sur le marché du travail (voir le point 2.2). Si la personne de référence répond par l'affirmative à ces questions, elle fait partie du groupe des personnes sans emploi (voir le point 2.2.2) et les questions suivantes qui lui sont posées sont spécifiques à ce statut.
- Si la personne de référence ne peut être considérée ni comme un actif occupé ni comme une personne sans emploi, elle est alors automatiquement assimilée à une personne non active (voir le point 2.2.3). L'interview se poursuivra donc selon des questions propres à ce groupe de population.

4.2.3 Aspects professionnels

Les **principaux ensembles thématiques de l'ESPA** interviennent dans cette partie du questionnaire.

Pour donner une idée de la situation actuelle ou passée des personnes sur le plan professionnel, l'enquête se concentre sur les six aspects suivants (voir aussi le graphique 2).

• **PROFESSION** (profession apprise/exercée, statut d'activité, situation dans la profession)

- **SITUATION** en matière de **TRAVAIL** (contrat de travail, lieu de travail, réglementation de l'horaire de travail)
- VOLUME DE TRAVAIL (taux d'occupation, durée normale du travail, heures supplémentaires, heures d'appoint/heures en moins, absences de la place de travail)
- ENTREPRISE (adresse, branche, taille)
- MOBILITÉ PROFESSIONNELLE (nombre d'employeurs/ de jobs, durée de l'activité rémunérée/de l'activité professionnelle, durée d'activité dans l'entreprise actuelle, durée du chômage, interruptions de l'activité rémunérée)
- RECHERCHE D'EMPLOI (raisons et méthodes, caractéristiques du chômage)

Le nombre et l'étendue des différents domaines thématiques peuvent varier selon le statut sur le marché du travail de la personne de référence.

4.2.3.1 Profession

a) apprise/exercée

Les questions relatives à la profession portent sur la profession **apprise** au départ, puis sur la profession **exercée** actuellement ou en dernier lieu. Si la personne a suivi des études universitaires, on enregistre le titre obtenu.

En comparant la profession apprise et la profession exercée, on peut évaluer la mobilité professionnelle. On peut ainsi notamment savoir combien de personnes ne travaillent plus dans la profession apprise initialement après un certain temps (mobilité horizontale) et combien de personnes ont franchi des étapes dans la profession qu'ils ont apprise au départ (mobilité verticale). Ces informations reflètent non seulement la situation économique, qui entraîne, en période de récession, une plus forte pression d'adaptation du côté des salariés, mais donnent aussi un aperçu des changements fondamentaux touchant le monde du travail et les profils professionnels.

Profession apprise = pour la vie entière?

Les données de l'ESPA montrent que la profession apprise n'est de loin plus exercée durant toute la vie: selon l'ESPA 2003, seul 1,4 million d'actifs occupés, soit 37% de l'ensemble de ces derniers, travaillent encore dans la profession apprise initialement.

La profession recherchée ou l'activité professionnelle est codée directement à l'aide du **fichier des professions**. Ce fichier comporte toutes les professions enregistrées dans la banque suisse de données des professions, basée pour l'essentiel sur des données de l'ESPA et des indications relatives à la profession recueillies dans le cadre du recensement de la population. On peut attribuer à chaque profession un code de la nomenclature suisse des professions (NSP) ou d'autres nomenclatures.

Le fichier des professions contient presque toutes les professions sous une forme détaillée. En outre, il permet d'attribuer les professions à des groupes de professions clairement défini (par ex. professions dans l'agriculture et la sylviculture, professions commerciales, professions de la santé, enseignement, etc.): soit selon la Nomenclature suisse des professions (= NSP 2000), soit selon la classification internationale standard ISCO (= International Standard Classification of Occupation).

Pour trouver un terme dans la vaste banque des données des professions (environ 18'000 termes), on a recours à une recherche «plein texte (full-text)» assistée par ordinateur et entièrement automatisée. Pour ce faire, la désignation de profession recherchée peut être séquencée, autrement dit elle peut être indiquée à l'aide de trois différents termes partiels. Par exemple, la profession «professeur d'histoire de l'art» peut être indiquée avec les trois séquences «professeur», «art» et «histoire». Les séquences peuvent être entrées dans n'importe quel ordre; il est aussi possible de n'entrer qu'un seul terme partiel. Seuls les quatre premières lettres du terme partiel doivent nécessairement être entrés. Dans la recherche full-text qui suit, le programme informatique compare les séquences entrées avec les termes figurant dans la banque de données et vient afficher à l'écran tous les termes contenant ces séquences. Si la liste des termes affichés est plus longue qu'une page d'écran, l'interviewer peut aller et venir d'une page à l'autre. Cette recherche full-text permet d'enregistrer la désignation de profession de manière très précise.

Si la profession indiquée par la personne interrogée ne figure pas dans la banque de données et ne peut donc être codée directement, elle est saisie manuellement (saisie de texte). Le codage des professions enregistrées de cette manière est effectué par l'OFS à la fin de l'enquête.

Dans les **interviews de PANEL**, la procédure de codage est raccourcie d'une étape et donc simplifiée. Le système CATI permet en effet **d'afficher à l'écran les indications données l'année précédente concernant la profession**. Si l'activité professionnelle n'a pas changé depuis, l'interviewer n'a qu'à confirmer la justesse de l'indication à l'aide d'un code supplémentaire. Si la personne interrogée exerce une autre activité professionnelle, celle-ci est recherchée de la même façon que dans la première interview et codée directement.

Codage direct des professions

Grâce à la procédure de recherche et de codage entièrement automatisée, quelque **96%** des **professions recherchées** peuvent actuellement être **codées directement** et de manière très précise.

b) Statut d'activité

Le **statut d'activité** (salarié ou indépendant) représente un élément très important à saisir dans la partie traitant les aspects professionnels. Pour obtenir une bonne différenciation de cette information centrale de l'ESPA, on demande à la personne de référence si elle est employée a) par un ménage privé, b) par sa propre société anonyme, c) par une autre entreprise privée ou publique d) si elle travaille dans l'entreprise familiale (exploitation agricole, etc.) ou e) si elle exerce une activité indépendante.

Comme il est souvent difficile de délimiter clairement les salariés des indépendants dans les activités effectuées pour les ménages privés, il est demandé aux personnes concernées si elles travaillent pour un ou plusieurs ménages privés. Cette question supplémentaire de contrôle permet de définir si la personne interrogée est employée directement par le ménage privé ou si elle exerce l'activité à titre d'indépendant ou sur mandat d'une organisation/institution. Si la personne travaille pour plusieurs ménages privés, elle fait vraisemblablement partie des indépendants.

Un peuple de salariés?

Selon l'ESPA 2003, 82,6% des actifs occupés en Suisse étaient des salariés et seulement 15,1% des indépendants. Les 2,4% restants travaillent – parfois sans être rémunérés – dans une entreprise familiale.

Avec l'apparition de nouvelles formes et conditions de travail (télétravail, travail sur appel, travail en freelance, etc.), il devient de plus en plus difficile de distinguer les indépendants des «faux indépendants».

Faux indépendants

Les faux indépendants sont des personnes exerçant une activité indépendante essentiellement pour un seul donneur d'ouvrage et qui dépendent donc économiquement de ce dernier. Il arrive souvent que ces personnes exercent la même activité qu'elles effectuaient auparavant comme salariés auprès de ce donneur d'ouvrage.

Pour aborder cette problématique de manière pertinente, un **module ad hoc** correspondant a été intégré dans l'ESPA 2001, élaboré essentiellement selon les nor-

mes d'EUROSTAT. Ce module, qui peut être intégré à intervalles réguliers dans l'ESPA, vise à distinguer les personnes travaillant en freelance des faux indépendants.

Freelancer

Les freelancers sont des indépendants sans employé. Ils cherchent eux-mêmes leur clientèle et proposent un produit ou un service. Ils organisent généralement leur travail librement. Un freelancer est habituellement en droit de travailler simultanément pour plusieurs entreprises.

c) Situation dans la profession

La situation dans la profession est étroitement liée au statut d'activité. On veut savoir en particulier des personnes salariées si elles ont du personnel sous leurs ordres et, dans l'affirmative, si elles font partie de la direction de l'entreprise ou assument des responsabilités comparables.

La situation dans la profession, qui représente un élément central dans cette troisième partie de l'ESPA, permet, en relation avec d'autres indicateurs (niveau de formation atteint, profession exercée), d'évaluer la position sociale des personnes interrogées, et d'étudier les domaines de responsabilité et la répartition des risques dans les entreprises et établissements.

4.2.3.2 Situation sur le plan du travail

Les questions de l'ESPA concernant la situation en matière de travail (contrat de travail, lieu de travail, réglementation de l'horaire de travail) concernant des conditions-cadre primordiales de la vie active. Ces conditions déterminent la sécurité de l'emploi et influent fortement sur le bien-être professionnel des salariés.

Grâce à ces données concernant la situation sur le plan du travail, on peut, d'une part, définir la situation du marché du travail et, d'autre part, appréhender des processus de changement économiques et socio-politiques (apparition de nouvelles formes de travail, etc.).

a) Contrat de travail

Les questions concernant le contrat de travail portent en premier lieu sur la **forme du contrat de travail** (de durée illimitée/limitée). On s'intéresse par ailleurs à savoir si la personne a été engagée directement par l'entreprise ou si elle est passée par une agence de travail temporaire. Si les rapports de travail sont de durée limitée, on demande en plus à la personne concernée d'indiquer le type de contrat (travail saisonnier, programme d'occupation, stage, etc.) ainsi que la durée de ce dernier.

Les questions posées aux actifs occupés se réfèrent à leur situation actuelle sur le plan du travail; pour les militaires n'ayant pas d'emploi à leur retour à la vie civile, pour les personnes sans emploi et les personnes non actives, les questions ont trait à leur plus récente situation en la matière.

Le travail temporaire en expansion?

En 2003, 6,4% des salariés interrogés ont indiqué avoir trouvé leur emploi par le biais d'un bureau de placement. Cependant, seuls 9% d'entre eux recevaient leur salaire du bureau de placement. De la sorte, on peut considérer que notre pays ne compte que 0,6% de salariés travaillant comme intérimaires; les 5,8% restants ont certes trouvé leur emploi par l'intermédiaire d'un bureau de placement, mais ils sont rétribués par l'entreprise où ils travaillent.

En 2003, 6,3% des salariés avaient un contrat limité dans le temps. 10% d'entre eux étaient stagiaires ou volontaires, 16% travaillaient dans le cadre d'un projet de durée limitée et près d'un quart devaient renouveler leur contrat d'année en année.

b) Lieu de travail

La question centrale relative au lieu de travail distingue trois types de lieu: l'activité professionnelle en un lieu de travail fixe en dehors du logement privé, celle exercée à domicile dans le logement privé ainsi que le travail nécessitant beaucoup de déplacements dont le lieu change au cours du temps. Les apprentis sont priés d'indiquer le lieu où ils suivent l'apprentissage: dans une entreprise et une école professionnelle, dans un atelier d'apprentissage ou dans un autre établissement.

Cette distinction du lieu de travail permet de déterminer clairement si la place de travail est fixe ou mobile. Associées aux indications relatives au statut d'activité, ces données fournissent en plus des informations importantes sur la forme de travail. Cela vaut en particulier pour le travail chez soi dans le cadre d'une activité dépendante («travail à domicile»).

Travail à domicile: avant tout l'affaire des femmes

En 2003, 63'000 salariés, soit 2% de l'ensemble des salariés, travaillaient habituellement à domicile dans leur logement privé. Trois quarts d'entre eux étaient des femmes et plus de la moitié travaillaient à moins de 50%.

Avec l'arrivée de nouvelles formes de travail (mobiles), il est devenu nécessaire de disposer d'informations complémentaires sur le lieu de travail. Cette partie du questionnaire de l'ESPA a donc été modifiée et élargie ponctuellement ces dernières années. Ainsi, dans le cadre du module ad hoc «conditions de travail atypiques»

réalisé pour la première fois en 2001, on a posé des questions également sur le télétravail (à domicile).

Télétravail

Par télétravail, on entend le travail que des collaborateurs accomplissent à l'aide d'un ordinateur dans un lieu situé en dehors des locaux de l'entreprise et qui est envoyé à l'employeur par le biais d'Internet ou par un autre type de transmission de données. Le lieu où le travail est effectué et celui où ce dernier est utilisé sont donc distincts et peuvent être séparés par plusieurs centaines de kilomètres.

c) Réglementation de l'horaire de travail

Les questions relatives à l'horaire de travail porte sur la **réglementation de l'horaire de travail** (horaire fixe, horaire libre avec heures bloquées, horaire totalement libre), sur les **tranches horaires** (travail de jour, du soir, de nuit) ainsi que sur le travail en équipe et sur le travail durant le week-end (réglementation ou modèle du **travail en équipe**). Sont également considérées les différentes **formes d'horaire** libre (horaire à la semaine, au mois ou à l'année).

L'horaire de travail varie...

En 2003, le début et la fin de l'horaire journalier étaient fixes pour plus de la moitié des salariés. Un salarié sur quatre bénéficiait d'un modèle avec horaire à la semaine ou au mois et 6.7% d'un horaire à l'année.

Un salarié sur sept était intégré dans un système de travail en équipe.

Les questions concernant l'horaire de travail sont d'un intérêt particulier non seulement parce qu'elles touchent des thèmes de grande actualité, mais aussi parce qu'elles servent à mieux enregistrer les formes de travail atypiques ainsi que l'émergence de nouvelles formes de travail. Ainsi, des questions ont été posées concernant le «travail sur appel» pour la première fois en 2001 dans le cadre du module ad hoc consacré aux «conditions de travail atypiques»

Travail sur appel

La personne salariée bénéficie d'un contrat de travail dans lequel aucune heure de travail n'est garantie ou seulement un nombre minimum d'heures de travail par semaine ou par mois. Elle doit être prête à travailler et à arriver sur le lieu de travail sur demande de l'employeur.

4.2.3.3 Volume de travail

Un autre ensemble important de questions est consacré au «volume de travail». Les données recueillies sur le sujet forment la base de la statistique du volume de travail, qui est elle-même une source fondamentale pour le calcul de la productivité (voir le point 7.3.3).

Les questions relatives au volume de travail ne visent pas seulement à quantifier le travail à plein temps et à temps partiel ou les heures de travail normales et effectives par semaine, mais elles portent aussi sur les heures supplémentaires et les différentes formes d'indemnisation (argent, congé) de ces dernières ainsi que sur les vacances. Sont également considérées les absences du travail pour cause de maladie, d'accident, de congé maternité ou de service militaire/civil.

HEURES DE TRAVAIL

Les heures normales de travail représentent les heures fixées dans le contrat des salariés et, dans le cas des indépendants, les heures habituellement consacrées à l'activité professionnelle.

Les heures effectives de travail correspondent, quant à elles, au nombre d'heures effectivement passées dans le cadre de l'activité professionnelle (y compris les heures supplémentaires, sans les heures d'absence).

Le volume de travail des personnes travaillant dans l'enseignement fait l'objet d'un relevé particulier. Ces personnes doivent indiquer combien d'heures elles enseignent et combien d'heures elles consacrent à la préparation de l'enseignement et aux travaux de correction. De cette manière, on fait une distinction claire entre l'enseignement et les travaux de préparation et de correction.

Une attention particulière est accordée au travail à temps partiel. L'enquête s'intéresse avant tout aux causes de ce dernier et aux motivations des personnes concernées. Les informations recueillies à ce propos, mises en relation avec d'autres facteurs, contribuent à mieux connaître la position et l'importance des personnes occupées à temps partiel dans notre société.

Le travail à temps partiel a le vent en poupe

Le travail à temps partiel a beaucoup progressé au cours des dix dernières années. Il concernait 27% des actifs occupés en 1993 et déjà 31,5% dix ans plus tard.

Quatre personnes travaillant à temps partiel sur cinq sont des **femmes**. La plupart (85,7%) des personnes travaillant à temps partiel sont occupées dans le **secteur tertiaire**. Environ la moitié des actifs occupés à temps partiel travaillent à moins de 50%.

En outre, les indications relatives au sous-emploi et au suremploi sont également importantes. On s'intéresse ici notamment aux causes du sous-emploi et aux **souhaits** éventuels des personnes concernées de **travailler plus**.

Les femmes souhaitent travailler plus, mais toujours à temps partiel

78,7% des personnes en sous-emploi sont des femmes (ESPA 2003). On note avec intérêt que la plupart (71,1%) des femmes en sous-emploi souhaitent simplement relever un peu leur taux d'occupation, alors que la majorité (51,4%) des hommes en sous-emploi cherchent un emploi à plein temps.

4.2.3.4 Entreprise

Les informations demandées sur l'entreprise portent sur les trois principaux points suivants: l'adresse de l'entreprise, la branche économique ainsi que la taille de l'entreprise.

Les expériences faites au cours des recensements de la population ont montré que les personnes interrogées ont souvent de la peine à indiquer correctement la branche économique de l'entreprise dans laquelle elles travaillent. Pour réduire au mieux cette source d'erreurs, la branche économique est si possible déterminée automatiquement à l'aide d'une banque de données externe, le **Registre** des entreprises et des établissements (REE). Le REE répertorie l'ensemble des entreprises et établissements connus de l'OFS, assortis de leur adresse et du code de nomenclature (NOGA) de la branche économique correspondante.

Pour pouvoir procéder à l'attribution automatique à une branche, il faut tout d'abord chercher l'adresse de l'entreprise dans le Registre des entreprises et des établissements. Pour ce faire, on a recours à la recherche full-text évoquée au point 4.2.31. En d'autres termes: le programme informatique fait une recherche dans la banque des données des entreprises en fonction de certaines séquences de mots ou de termes et affiche à l'écran la liste de toutes les entreprises contenant ces séquences. La procédure de recherche se déroule en deux temps. Il convient tout d'abord d'entrer le lieu où l'entreprise est implantée et dans laquelle la personne interrogée travaille. Il faut ensuite entrer les autres indications séquencées relatives à l'entreprise (nom, rue, terme générique des branches). Trois termes partiels au total peuvent être indiqués, en entrant chaque fois au maximum leurs quatre premières lettres. Pour les entreprises de petite taille, il suffit généralement d'indiquer le nom pour trouver l'entreprise.

Si l'entreprise n'est pas trouvée dans le fichier REE et ne peut donc pas être codée directement, l'adresse de l'entreprise doit être enregistrée par le biais d'une saisie de texte. Dans de tels cas, c'est la personne interrogée qui doit déterminer elle-même la branche économique de l'entreprise où elle travaille.

Saisie automatique des branches économiques à l'aide du fichier REE

L'utilisation du REE permet dans 85% des cas de déterminer automatiquement la branche économique. En tenant également compte des cas codés plus tard à l'OFS, 92% des entreprises sont classées sur la base de leur adresse; les 8% restants le sont grâce à l'estimation personnelle.

Dans les **interviews** de **PANEL**, l'adresse de l'entreprise indiquée l'année précédente apparaît à l'écran. Si aucun changement n'a eu lieu entre-temps (changement d'entreprise de la personne interrogée, changement d'adresse de l'entreprise), l'adresse affichée à l'écran n'a plus besoin d'être confirmée à l'aide du code correspondant.

L'enregistrement des actifs occupés et des personnes sans emploi en fonction de la branche économique de l'entreprise dans laquelle ils travaillent/travaillaient permet d'observer les changements structurels à long terme intervenant sur le marché du travail, et, en association avec d'autres indicateurs (le volume de travail par ex.), d'évaluer les secteurs économiques particulièrement touchés par la récession.

Le secteur des services toujours en vogue

Si le secteur secondaire (industrie, arts et métiers) occupait encore près de la moitié des actifs occupés dans les années 1960, cette part n'atteint plus que 23 % aujourd'hui. Le secteur tertiaire (services) poursuit par contre son essor. Il emploie quelque 72,7% des actifs occupés (2003), contre 68,7% en 1993. La proportion des actifs occupés dans le secteur primaire, quant à elle, continue de reculer et se situe actuellement à 4,2%.

4.2.3.5 Mobilité professionnelle

Selon le statut sur le marché du travail, les questions relatives à la mobilité sont posées au début ou à la fin du bloc spécifique de questions.

Par les questions liées à ce thème, on cherche à savoir, outre le nombre d'employeurs de la personne interrogée, depuis quand elle travaille dans l'entreprise (durée de l'emploi dans l'entreprise actuelle/dans l'ancienne entreprise), depuis quand elle exerce une activité professionnelle (apprentissage professionnel compris) et depuis quand elle est éventuellement sans emploi.

Par ailleurs, on interroge aussi les personnes sur les raisons (chômage, formation, formation continue, maternité, maladie ou autre) et la durée d'éventuelles interruptions de travail prolongées (plus de six mois).

Les actifs occupés qui travaillent chez leur employeur actuel depuis moins de 12 mois doivent répondre à des questions supplémentaires sur le statut d'activité ou sur le motif de départ de leur emploi précédent. Ces questions visent à saisir de manière précise (mois après mois) les éventuels changements professionnels et le statut sur le marché du travail (actif occupé – chômeur – non actif) dans les 12 mois précédant l'interview.

Fidélité à l'entreprise

Selon l'ESPA 2003, un actif occupé de plus de 35 ans sur deux travaille dans la même entreprise depuis plus de 10 ans. Mais 8,4% des actifs occupés quittent leur employeur après une année déjà. Les écarts entre les pays sur ce plan sont importants: si notre pays compte 16,4% d'actifs occupés depuis 12 mois ou moins dans la même entreprise (2002), cette part se situe à 25% aux Etats-Unis.

Les indicateurs comme la durée de l'activité professionnelle ou la durée de l'activité dans la même entreprise définissent la mobilité des salariés, mais ils permettent aussi d'appréhender des changements sociaux et économiques. Ainsi, l'amoindrissement de la fidélité à l'égard de l'entreprise n'est plus seulement lié à des conditions-cadre économiques modifiées (fermetures et restructurations d'entreprises, etc.), mais il reflète aussi un changement dans les valeurs (diminution de l'importance de la «profession à vie» et de l'«entreprise à vie»). On observe des influences semblables dans les interruptions de travail et les revirements professionnels.

Activité professionnelle et «pause famille»

Dans les années 1990, quelque 38% des femmes actives occupées quittaient leur emploi au moins provisoirement pour des raisons de maternité et d'éducation de leurs enfants.

Environ 33% des femmes travaillant à plein temps ont, à la naissance de leur premier enfant, gardé leur emploi à plein temps et 29% ont préféré réduire leur taux d'occupation.

4.2.3.6 Recherche d'un emploi

La «recherche d'un emploi» est une notion très variable selon le statut sur le marché du travail de la personne interrogée. Si celle-ci est active occupée, il s'agit alors de savoir si elle entend trouver un nouvel emploi ou un deuxième emploi. Si tel est le cas, on demande à cette personne les raisons de cette recherche d'emploi et les méthodes utilisées pour ce faire. Si la personne est non active, on cherche en revanche à savoir si elle souhaiterait travailler (retravailler) si les circonstances le permettaient.

Dans ce contexte, les **personnes sans emploi** se voient poser des **questions très spécifiques**. En vue de définir de manière différenciée les besoins des sans-emploi, différentes questions supplémentaires en relation avec la recherche d'un emploi sont posées à ces personnes; elles concernent la situation professionnelle souhaitée (avec ou sans fonction dirigeante), le volume de travail recherché (travail à plein temps/à temps partiel) et la disposition de la personne à travailler dans une autre région/autre région linguistique du pays.

Ces personnes sont aussi priées d'indiquer si elles sont inscrites auprès d'un office régional de placement (ORP) ou d'un bureau de placement privé, et si elles ont touché des indemnités de chômage au cours des quatre dernières semaines. Si la personne sans emploi n'est plus inscrite comme chômeur auprès d'un ORP, on lui demande alors si elle est arrivée en fin de droits aux indemnités de chômage au cours des 12 derniers mois. Cette question permet de saisir statistiquement ce groupe de personnes.

Les questions relatives à l'enregistrement auprès d'un ORP et au droit de toucher des indemnités de chômage ne sont pas seulement posées aux sans-emploi, mais aussi aux actifs occupés et aux non-actifs, indépendamment du fait qu'ils aient actuellement un travail et/ou soient à la recherche d'un emploi. On peut de cette manière prendre aussi en considération les anciens chômeurs ou sans-emploi ayant un gain intermédiaire ou une activité professionnelle minimale (jobs occasionnels). On s'intéresse en particulier à savoir combien de fois les personnes interrogées se sont inscrites au chômage auprès d'un office du travail au cours des dix dernières années. On peut ainsi saisir un aspect important de parcours professionnels individuels sur une longue période.

Le chômage, un risque d'une certaine ampleur

Selon l'ESPA 2003, quelque 17,6% des personnes interrogées en âge de travailler ont été inscrites au chômage auprès d'un office du travail au moins une fois au cours des 10 dernières années. Si l'on considère uniquement les 25 à 39 ans, cette proportion atteint environ 25%.

4.2.4 Formation et formation continue

Les questions relatives à la formation et à la formation continue s'adressent à toutes les personnes, quel que soit leur statut sur le marché du travail. Elles portent non seulement sur les **formations et formations continues achevées**, mais aussi sur **celles en cours**.

En ce qui concerne les formations achevées, on s'intéresse principalement à la chronologie de la formation. En d'autres termes: quand la première formation/deuxième formation a-t-elle été terminée et de quelle formation s'agissait-il plus précisément? Les questions sont organisées en plusieurs étapes correspondantes (première formation achevée après l'école obligatoire, formations consécutives). Lorsque la personne a suivi plusieurs filières de formation, on l'interroge non seulement sur le type de formation (apprentissage professionnel, école préparant à la maturité, haute école spécialisée, etc.) et la durée de cette dernière, mais aussi sur la «profession» apprise dans la cadre de la formation achevée la plus élevée. Ces indications, couplées avec celles recueillies dans le cadre de la partie consacrée aux aspects professionnels sur la première profession apprise et la profession exercée actuellement (voir le point 4.2.3.1) donnent un «profil professionnel» complet.

Dans les interviews de PANEL, les questions concernant la formation de base ne sont plus posées, car ces données ont déjà été relevées lors de la première interview. Mais pour savoir où en sont actuellement les personnes interrogées sur le plan de la formation, des questions leur sont posées (dans l'interview de BASE comme dans les interviews de PANEL) concernant les formations et formations continues en cours. Dans ce contexte, on s'intéresse non seulement au type et à la durée de la formation en cours, mais aussi et surtout aux frais et à l'organisation de cette dernière.

La formation en plusieurs étapes

Selon les chiffres de l'ESPA les plus récents, environ 54,3% des personnes de 25 à 64 ans ont achevé leur formation la plus élevée au degré secondaire II (apprentissage professionnel, école préparant à la maturité, etc.). Environ 26,9% ont terminé une formation au degré tertiaire (formation professionnelle supérieure, haute école spécialisée, université, etc.). Dans la population plus âgée (à partir de 65 ans), les proportions correspondantes sont de 46,0% au degré secondaire II et de seulement 12,3% au degré tertiaire.

En sus des informations relatives aux formations achevées et en cours, on recueille également dans le cadre de l'ESPA des données sur les **activités de formation continue** au cours des 12 derniers mois ou des guatre dernières

semaines (à partir de 2004) par le biais de quelques questions standards posées chaque année (nombre de cours suivis pour des raisons professionnelles/non professionnelles) et par celui du **module supplémentaire** complet «**formation continue**» intégré dans l'ESPA tous les 3 à 4 ans (voir le point 4.3.2).

Les données se rapportant à la formation et à la formation continue représentent une importante source d'informations sur le type et la durée de la formation mais aussi sur les filières de formation «abandonnées» ou interrompues, sur la qualification de la main-d'œuvre, etc. De plus, ces indicateurs de l'éducation permettent aussi d'évaluer l'égalité de traitement entre femmes et hommes sur le plan de l'avancement et du salaire, les besoins en matière de formation continue, les mesures de soutien (financier) prises par les employeurs, etc.

4.2.5 Partie finale

La dernière partie du questionnaire de l'ESPA, qui s'adresse à tous les groupes, est consacrée à des ensembles thématiques généraux. On relève dans ce contexte des données de base sociodémographiques ainsi que des informations concernant notamment les travaux domestiques, la garde des enfants, les conditions de logement et le revenu. Les indications données sur la taille et la structure des ménages sont à cet égard des plus précieuses.

4.2.5.1 Variables sociodémographiques

Les questions sociodémographiques posées dans la partie finale de l'ESPA concernent des variables générales (sexe, état civil, nationalité et domicile) de la personne de référence. Les personnes interrogées de nationalité étrangère doivent en plus indiquer leur pays d'origine, leur type d'autorisation de séjour et la durée de leur séjour en Suisse.

On obtient ainsi, en couplant ces données avec l'âge relevé dans le cadre de la saisie de la structure du ménage (voir le point 4.2.1) un **profil sociodémographique** pertinent de la personne de référence.

Dans cette partie finale, on enregistre également des variables sociodémographiques des autres membres du ménage (état civil/nationalité) ainsi que diverses données concernant leur situation professionnelle (notamment le statut sur le marché du travail, l'horaire hebdomadaire de travail) et la formation achevée la plus élevée. On cherche également à définir, par diverses questions, le lien de parenté de ces membres du ménage avec la personne de référence et si la composition du ménage a changé au cours des douze derniers mois.

4.2.5.2 Travaux domestiques/garde des enfants

Les questions concernant les travaux domestiques et la garde des enfants sont posées dans le cadre de l'ensemble thématique «travail non rémunéré». Elles portent d'une part sur la répartition des tâches ménagères et d'autre part sur l'organisation de la garde des enfants.

Sur le plan des **travaux domestiques**, on veut savoir quel membre du ménage se charge principalement de ces derniers et si le ménage recourt à une éventuelle aide externe pour l'exécution de ces tâches. Si tel est le cas, on enregistre le volume de l'aide fournie au cours de la semaine précédente.

Les questions ayant trait à la garde des enfants sont structurées de manière semblable. Ces questions ne sont cependant posées qu'aux personnes de référence vivant dans un ménage comportant des enfants de moins de 15 ans. Dans ce contexte, on veut savoir comment la garde des enfants est organisée dans le ménage (principale personne assumant cette fonction), et si le ménage a recours à des personnes externes au ménage (parents, mère de jour, etc.) ou des institutions d'appoint (crèches, structure d'accueil à midi, etc.) en dehors des jardins d'enfants et des écoles. Si le ménage fait appel à une aide extérieure, on enregistre le volume (heures/jours) de cette dernière.

Garde des enfants: la tradition a la vie dure

Quatre femmes vivant en couple dans un ménage comportant des enfants de moins de 15 ans sur cinq sont les principales responsables de la garde des enfants (ESPA 2002). Ce n'est le cas que pour 2% des hommes vivant dans de tels ménages. Hommes et femmes assument ensemble la responsabilité de la garde des enfants dans 15% des ménages présentant cette structure.

Environ 30% des ménages avec enfants de moins de 15 ans recourent à une aide externe pour la garde des enfants. Parmi ces ménages, la moitié environ (49%) font appel à des parents (grands-parents) ne vivant pas dans le même ménage. 18% des ménages placent les enfants dans des crèches, des jardins d'enfants ou des écoles de jour.

Les questions relatives aux travaux domestiques et à la garde des enfants ne peuvent fournir que des données de base rudimentaires sur le travail non rémunéré. Des aspects importants de l'activité non rémunérée, comme le travail bénévole dans des sociétés et des institutions, ne sont pas abordés dans les interviews standards. Pour combler cette lacune, un module supplémentaire consacré spécialement au travail non rémunéré et aux activités bénévoles est intégré dans l'ESPA à intervalles réguliers (voir le point 4.3.2). Grâce à ces données, il est pos-

sible d'obtenir des informations statistiques sur le travail non rémunéré accompli par des femmes et des hommes et de procéder à une évaluation monétaire, dans le cadre des comptes nationaux, du temps consacré à ce travail. En outre, ces données supplémentaires permettent de déceler d'éventuels changements dans la répartition classique des rôles entre femmes et hommes.

4.2.5.3 Conditions de logement/revenu

Les **conditions de logement** constituent un important indicateur de politique financière et sociale. L'ensemble thématique s'y rapportant comprend des questions relatives au statut d'occupation (propriété/location), à intervalles réguliers – à la taille du logement ou de la maison (nombre de pièces) et – dans le cadre de modules supplémentaires – au loyer/taux hypothécaire. Dans ce contexte, on recueille aussi des informations sur le nombre de numéros de téléphone privés/de portables (réseaux fixe et mobile). Cette information est importante et elle est considérée en conséquence dans la pondération des données (voir le point 6.2.1).

Les questions relatives au revenu ont entre autres pour objectif d'évaluer la discrimination des femmes en matière de salaire ou encore l'importance du travail à temps partiel effectué par les femmes en vue de garantir la situation financière de la famille. On recueille également des données standards sur le revenu mensuel ou annuel de la personne de référence et du ménage dans son ensemble (somme de tous les revenus, fortune, etc.). La saisie détaillée des différentes composantes du revenu individuel (allocations familiales, allocations pour enfants, indemnités pour travail de nuit et pour travail le dimanche et les jours fériés, participation au chiffre d'affaires, commissions, etc.) et du revenu global du ménage et de la fortune est effectuée dans le cadre du module supplémentaire «sécurité sociale» (voir le point 4.3.2).

4.2.6 Durée de l'interview

Dans l'ESPA standard, l'**interview de BASE** dure en moyenne **27 minutes** et l'**interview de PANEL 20 minutes** (avec le module supplémentaire). La durée d'un module supplémentaire thématique varie entre 3 et 5 minutes.

La durée de l'interview dépend du statut sur le marché du travail et du statut d'activité de la personne de référence interrogée. Plus la situation de cette personne sur ces plans est complexe (par ex. plusieurs employeurs), plus l'interview sera longue. Les interviews seront en revanche beaucoup plus courtes avec des personnes de référence qui ne travaillent plus depuis longtemps ou qui ne travaillent pas. La taille du ménage peut aussi influer sur la durée de l'interview: plus un ménage compte de personnes (actives occupées), plus la partie en fin d'interview où l'on enregistre les principales données relatives aux autres membres du ménage sera longue (voir le point 4.2.1.5).

Comparée à l'interview de BASE, l'interview de PANEL est nettement plus courte, notamment en raison du fait que dans cette dernière certaines questions ne sont plus posées ou le sont sous une forme abrégée. Différentes indications enregistrées l'année précédente (par ex. la profession, l'adresse de l'entreprise, etc.) peuvent en outre être affichées à l'écran. Si elles n'ont pas changé, ces données n'ont plus besoin d'être confirmées par un code correspondant. Il n'est donc ici plus nécessaire de faire des recherches dans le Registre des professions (voir le point 4.2.3.1) ou le Registre des entreprises et des établissements (voir le point 4.2.3.4), qui prennent un temps parfois relativement long.

Dans l'ESPA étrangers, qui est dans une large mesure identique à l'ESPA standard, les interviews (module supplémentaire inclus) durent généralement 2 à 3 minutes de plus. Cet écart s'explique avant tout par les problèmes de compréhension pouvant survenir du fait que les personnes doivent s'exprimer dans une langue étrangère. Cela vaut en particulier pour les interviews en anglais, qui est souvent trop peu parlé ou compris, notamment par les personnes venant de pays d'Asie ou d'Afrique.

4.3 Révisions partielles et nouveautés

4.3.1 Révisions partielles en étapes

Le questionnaire de l'ESPA (interviews de BASE et de PANEL) a été retouché de manière constante depuis 1991, et optimisé quant à son contenu et à ses aspects techniques. On a cependant renoncé à véritablement réviser le questionnaire au cours des cinq premières éditions de l'ESPA (1991–1995) afin de ne pas entraver la comparabilité des données. La première grande révision du questionnaire n'a été réalisée qu'en 1996 (BASE et PANEL), dans la perspective des changements décidés sur le plan de la conception de l'enquête (intégration de modules thématiques supplémentaires, voir le point 4.3.2).

Cette révision (interviews de BASE et de PANEL) a porté essentiellement sur le contenu du questionnaire (organisation plus rigoureuse des questions, libellés plus simples, etc.) ainsi que sur une nouvelle conception technique des déroulements des interviews et du traitement des données. Les améliorations techniques ont consisté notamment à simplifier la procédure de codage et à optimiser les possibilités de contrôle et de correction pour les interviewers: soit à l'aide d'un nouveau système d'information en ligne pour informations supplémentaires, soit à l'aide de données centrales de l'interview pouvant être appelées à l'écran à tout temps (voir le point 5.4.1).

Le questionnaire de l'ESPA a été légèrement remanié au cours des éditions suivantes. Mais ces adaptations se sont généralement limitées à des améliorations ponctuelles du contenu et à des mesures d'optimisation sur le plan technique. On peut mentionner sous ce dernier point la recherche full-texte introduite en 1999 pour la recherche dans la banque de données de professions (voir le point 4.2.3.1) et en 2001 pour celle dans le Registre des entreprises et des établissements (voir le point 4.2.3.4).

4.3.2 Intégration de modules thématiques supplémentaires

Déjà peu après la première édition de l'ESPA, le vœu a été exprimé par des services internes à l'OFS et des utilisateurs externes de données d'élargir thématiquement le catalogue de questions de l'ESPA. Ce besoin d'élargissement a été étayé lorsqu'il a fallu renoncer, par manque de ressources, à des enquêtes supplémentaires auprès des ménages. Pour y répondre, du moins de manière sporadique, il a été décidé, lors de la révision conceptuelle de l'ESPA de 1996, d'intégrer dans cette enquête des modules thématiques supplémentaires. Pour définir les thèmes de ces modules, on a tenu compte autant des besoins nationaux que de l'évolution des enquêtes de l'UE sur la population active.

Les modules supplémentaires suivants, qui s'inspirent de certains modules de l'UE, sont intégrés dans l'ESPA à intervalles réguliers depuis 1996:

• Activités de formation continue (1996, 1999, 2003 ...)

Dans ce module supplémentaire de questions, on cherche à savoir combien de cours de formation continue (recherche et saisie à l'aide de la banque de données des cours) la personne interrogée a suivi au cours des 12 derniers mois, quel était le sujet de ces cours, et si cette personne a participé à des séminaires, à des colloques ou a pris des leçons privées. Sur la base de ces indications, des questions supplémentaires sont posées concernant deux cours choisis au hasard (raisons de la participation au cours, durée du cours et période à laquelle il a été suivi, organisateur et coûts du cours) et concernant des méthodes complémentaires de formation continue.

Ces informations, relevées périodiquement, permettent non seulement de quantifier la formation continue, mais aussi de montrer que la disposition et la participation à la formation continue diffèrent selon la profession exercée, le niveau de formation, l'âge et le sexe.

La conjoncture influe sur la participation à la formation continue

Selon l'ESPA 2003, environ 34,7% des personnes de 15 à 75 ans ont suivi au moins un cours dans les 12 mois précédant l'interview. Cette part n'a été plus faible qu'en 1997 (34,4%). Elle a atteint son niveau le plus élevé en 2001, plus précisément 38,0%.

• Activité non rémunérée (1997, 2000, 2004 ...)

Ce très vaste module supplémentaire comporte des questions détaillées sur le travail non rémunéré dans le propre ménage (travaux domestiques, garde des enfants, aide à des membres du ménage tributaires de soins) et des questions sur d'autres types d'activités non rémunérées ou bénévoles (aide au voisinage, activité associative, etc.). Pour ce qui touche le travail dans le propre ménage, les questions portent sur les diverses activités ménagères (nettoyage, lessive, etc.) et éducatives (habiller, donner à manger, jouer, etc.) et sur le temps consacré à ces dernières. En ce qui concerne les activités bénévoles, on enregistre également le temps qui leur est consacré. De plus, des questions portent sur le type de société dans laquelle ces activités sont exercées (société sportive, culturelle, organisation caritative, etc.), sur la fonction assumée ainsi que sur le montant de l'indemnisation éventuelle.

Sur le base des données recueillies, on peut évaluer non seulement le volume du travail non rémunéré en Suisse, mais aussi la valeur de travail.

Tâches au foyer: les disparités subsistent

Depuis 1997, la répartition des tâches domestiques et familiales n'a guère évolué. Les femmes en assument la plus grande partie avec 31 heures en moyenne par semaine, contre 17 heures pour les hommes. Cette charge varie toutefois considérablement selon la situation familiale. Dans les ménages ayant des enfants de moins de 15 ans, la femme consacre en moyenne 54 heures par semaine aux enfants et aux tâches domestiques, contre 24 heures pour leur partenaire.

• Mobilité et migration (1998, 2001, 2003 ...)

Au début, ce module comportait principalement des questions concernant la mobilité familiale et spatiale (notamment les changements dans la composition des ménages, les déménagements, les séjours à l'étranger, etc.).

En 2001, ce module a été complètement remanié et axé sur le thème de la «migration». Depuis lors, il comprend avant tout des questions concernant la nationalité (pays de naissance, nationalité à la naissance, nationalité actuelle, etc.). Les questions relatives à la migration concernent non seulement la personne de référence mais aussi le conjoint, les parents et grands-parents.

Grâce à cette base de données, il est possible d'obtenir des informations sur plusieurs générations concernant l'origine et le comportement de migration de personnes de nationalité étrangère et de personnes naturalisées suisses. En associant ces données migratoires avec les données de base de l'ESPA relative au statut sur le plan de la formation et de la profession, on obtient de précieuses informations sur l'intégration des étrangers en Suisse dans la société et dans le monde du travail.

• Sécurité sociale (2002 ...)

La liste des modules a été étendue en relation avec l'augmentation de la taille de l'échantillon (environ 40'000 interviews; voir le point 3.2.2). Le module «sécurité sociale» est venu s'ajouter aux modules prévus jusqu'alors. Il ne s'adresse qu'aux personnes de référence ayant plus de 18 ans et comprend, d'une part, des questions complémentaires sur le revenu et la fortune et, d'autre part, des questions relatives à l'âge de la retraite. Sur ce dernier point, les questions sont posées uniquement aux personnes de 55 à 70 ans et sont centrées sur la retraite anticipée (âge, motif, financement, etc.).

Ces données, associées aux données standards concernant le revenu (voir le point 4.5.2.3), donnent une image pertinente de la situation actuelle des personnes interrogées sur le plan du revenu et de la fortune, sur leur éventuel manque de possibilités financières et sur leur marge de manœuvre en terme de retraite (anticipée).

Retraite anticipée

14,3% des 55 à 64 ans ont indiqué avoir pris leur retraite anticipée ces dernières années (hommes: 17,9%; femmes: 10,8%). Le taux de retraite anticipée (part des personnes parties à la retraite anticipée sur la population active plus celle à la retraite anticipée) atteignait 49% parmi les personnes à un an de la retraite (hommes: 53%; femmes: 44%). Parmi celles à trois ans de l'âge légal de la retraite, ce taux s'élevait à 27% (hommes: 34%; femmes: 18%).

58% des personnes qui ont pris leur retraite anticipée ont vu, depuis, leur situation financière se dégrader.

A l'exception des modules «activités de formation continue» et «migration» qui sont intégrés dans le corps du questionnaire de l'ESPA, les questions thématiques supplémentaires ne viennent qu'à la fin de l'interview

ordinaire de l'ESPA, assorties d'un commentaire préliminaire. Généralement, ces questions supplémentaires ne concernent qu'un thème afin de maintenir la charge des personnes interrogées dans des limites raisonnables. Voilà pourquoi l'ESPA standard ne peut être étendue à volonté en y ajoutant différents modules supplémentaires.

Cette remarque vaut aussi pour l'intégration de nouveaux modules thématiques. En principe, il est toujours possible d'allonger la série de ces modules pour autant que le financement soit assuré, que les questions du nouveau module aient un lien important avec le marché du travail et que le cadre temporel défini (environ 30 minutes en moyenne pour toute l'interview ESPA) ne soit pas dépassé. A cet égard, il convient de considérer avant tout les modules en vigueur dans les enquêtes de l'UE sur la population active en vue d'assurer une comparabilité des données au plan international. Les modules suivants sont prévus dans ces enquêtes de l'UE au cours des prochaines années: «conventions et modèles concernant l'horaire de travail» (2004), «concilier vie familiale et vie professionnelle» (2005) et «passage de l'activité professionnelle à la retraite» (2006).

4.3.3 Réalisation d'une interview séparée auprès d'étrangers (ESPA étrangers)

En 2003, une interview séparée dans le cadre de l'ESPA a été organisée pour la première fois auprès d'environ 15'000 personnes de nationalité étrangère. Cette interview auprès d'étrangers ne représentait pas une véritable nouveauté, car l'ESPA a toujours compté un certain nombre de ces derniers parmi les personnes de référence. Mais dans le cadre de l'ESPA standard, les interviews ne pouvaient être menées que dans les trois langues officielles suisses, à savoir l'allemand, le français et l'italien. Et comme les étrangers sélectionnés dans l'échantillon n'étaient pas tous capables de répondre aux questions dans l'une ou l'autre des langues officielles proposées, la part des interviews menées avec des personnes de nationalité étrangère restait relativement faible (12%). Il n'était possible que sous certaines réserves de disposer d'informations fiables sur des groupes de population étrangère, ventilées si possible selon les grandes régions ou des caractères sociodémographiques.

Il y a encore quelques années, le Registre central des étrangers (RCE) représentait une importante source d'informations concernant l'activité professionnelle, la branche économique et la profession des actifs occupés de nationalité étrangère. Mais la qualité de ces données s'est amoindrie avec l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE (2002). Ces derniers ont en effet

entraîné la suppression pour les actifs occupés de l'UE de l'obligation d'annoncer des changements dans l'activité professionnelle. Le RCE ne pouvait dès lors plus fournir d'informations complètes concernant l'activité professionnelle des étrangers en Suisse. Mais ces données sont absolument nécessaires pour observer et analyser les conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral a chargé l'Office fédéral de la statistique d'interroger, dans le cadre de l'enquête suisse sur la population active, un échantillon représentatif de 15'000 étrangers sur leur activité professionnelle et sa participation à la vie active. Cette ESPA étrangers réalisée pour la première fois en 2003 a été financée par l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration (IMES).

Le plan d'échantillonnage de l'ESPA étrangers correspond à celui de l'ESPA standard et tient compte à la fois de critères démographiques et d'aspects régionaux (voir le point 3.2.3). Il est de la sorte possible de calculer des indicateurs correspondants et de les comparer avec les données de l'ESPA ayant trait aux personnes de nationalité suisse.

Les personnes de référence de l'ESPA étrangers sont tirées au hasard directement du Registre central des étrangers (RCE) (voir le point 3.3). Les personnes sélectionnées sont interrogées sur la base du questionnaire de l'ESPA standard; l'interview de l'ESPA étrangers, hormis quelques légères modifications dans l'introduction (voir le point 4.2.1), est donc identique à celle de l'ESPA standard. L'interview peut être réalisée dans l'une des trois langues officielles (allemand, français et italien) ou alors en anglais, en serbo-croate ou en albanais. Le recours à ces trois dernières langues permet de considérer des groupes de population et des groupes linguistiques qui ne pouvaient pas l'être jusqu'ici dans le cadre de l'ESPA standard (voir le point 3.6).

Les origines de la main-d'œuvre étrangère hautement qualifiée

Selon l'ESPA 2003, environ un tiers (34,5%) des actifs occupés étrangers de plus de 25 ans n'ont pas terminé de formation postobligatoire. Cette part atteint 50,3% chez les actifs occupés venant des pays méridionaux de l'UE, contre seulement 6,2% de ceux venant des pays du nord et de l'ouest de l'UE/AELE et 11,7% de la population active occupée suisse. A l'inverse, la part des personnes au bénéfice d'une formation tertiaire (diplôme d'une haute école ou formation équivalente) est la plus élevée parmi les actifs occupés venant des pays du nord et de l'ouest de l'Europe (57,9%). Elle est aussi très importante parmi ceux qui sont ressortissants d'Etats entrés dans l'UE en 2004 (55,5%) et ceux provenant des pays extra européens (47,9%).

5 Déroulement de l'enquête

5.1 Préparation

5.1.1 Tirage au sort et apurement des adresses

Le tirage au sort et l'apurement des adresses font partie des plus importants travaux préparatoires de l'ESPA. Ces tâches sont assurées par l'OFS, à qui incombe la gestion centrale des adresses.

Environ deux mois avant le début de l'enquête, l'OFS procède au tirage au sort des nouvelles adresses de base. Les numéros de téléphone pour l'ESPA standard sont tirés du registre d'échantillonnage de l'OFS pour les enquêtes auprès des ménages. Les numéros de téléphone considérés sont ceux qui sont inscrits dans l'annuaire (installations fixes et portables) en Suisse. Le tirage des adresses pour l'ESPA étrangers est effectué sur la base du Registre central des étrangers (RCE).

Les numéros de téléphone tirés au sort du registre d'échantillonnage de l'OFS à l'aide d'un programme informatique sont complétés par des données relatives aux adresses figurant dans l'annuaire électronique des téléphones et apurés de manière que l'échantillon initial de l'ESPA standard ne comporte plus que des raccordements privés identifiés, autrement dit inscrits.

Les adresses de base de l'ESPA étrangers nécessitent des mesures de contrôle supplémentaires: comme le RCE ne comprend généralement que les noms des personnes de référence sélectionnées de manière aléatoire et non pas les numéros de téléphone, ces derniers doivent être cherchés par l'OFS, puis apurés.

L'apurement et la mise à jour des adresses ne sont pas seulement nécessaires pour les adresses des interviews de base, mais aussi pour celles des interviews de PANEL: si les numéros de téléphone concernés n'existent plus, il convient de chercher la nouvelle adresse de la personne de référence. Si d'autres indications ont changé, il y a lieu d'apporter les corrections correspondantes.

5.1.2 Subdivision de l'échantillon

Vu la grande taille de l'échantillon, il n'est pas possible de traiter toutes les adresses en même temps. L'échantillon de l'ESPA standard et celui de l'ESPA étrangers sont donc divisés en deux sous-échantillons de même grandeur (subsamples): un sous-échantillon A et un sous-échantillon B (voir le tableau 1).

Ces deux échantillons partiels se composent en règle générale de 1/3 d'adresses de BASE et de 2/3 d'adresses de PANEL. L'échantillon A est traité surtout lors du premier mois d'enquête (avril), l'échantillon B l'est quant à lui avant tout lors du deuxième mois d'enquête (mai; voir le point 5.3.1).

T1* Répartition de l'échantillon de l'ESPA

	ESPA standard		ESPA étrangers	
Sous-échantillons	Α	В	Α	В
En % des adresses initiales	50%	50%	50%	50%
Part des adresses de BASE	1/3	1/3	1/3	1/3
Part des adresses de PANEL	2/3	2/3	2/3	2/3
Envoi de l'avis écrit de l'OFS	mi- mars	mi- avril	mi- mars	mi- avril
Activation des adresses	avril	mai	avril	mai

5.1.3 Envoi de l'avis écrit de l'OFS

Environ 15 jours avant le premier contact par téléphone, les ménages sélectionnés (ESPA standard et ESPA étrangers) reçoivent un avis écrit de la part de l'OFS. Cet avis, qui est envoyé aussi bien aux personnes contactées pour la première fois (interviews de BASE) qu'à celles qui sont interrogées une nouvelle fois (interviews de PANEL), explique le but et le déroulement de l'ESPA (appel téléphonique et interview réalisée par l'institut de sondage mandaté par l'OFS). Dans cet avis, il est aussi précisé expressément que la participation à l'ESPA est facultative.

Dans les deux ESPA, l'avis est envoyé tout d'abord en allemand, en français ou en italien, selon le lieu de domicile des personnes contactées. Un deuxième envoi d'avis est organisé pour les ménages ou les personnes souhaitant recevoir l'avis dans une autre langue que lors du

premier envoi (les trois langues officielles + l'anglais, le serbo-croate, l'albanais). Cet envoi groupé est effectué généralement deux fois par semaine (voir le point 5.4.3).

Un **dépliant** (**«L'ESPA en bref»**) est remis par le même courrier à tous les ménages afin que ceux-ci puissent se faire une idée concrète de ce qu'est l'ESPA. Il comprend de plus amples informations sur l'enquête de même que les principaux résultats de l'ESPA de l'année précédente (voir le point 7.1.2).

L'envoi des avis et des dépliants aux ménages est **échelonné** dans le temps: les lettres destinées aux ménages de l'échantillon A sont envoyées à mi-mars, alors que les ménages de l'échantillon B reçoivent ce courrier à mi-avril (voir la présentation ci-dessus). L'activation des deux sous-échantillons est échelonnée en conséquence (voir le point 5.3.1).

5.1.4 Réalisation d'un prétest

Environ 3 à 4 mois avant le démarrage effectif de l'enquête, le questionnaire de l'ESPA est contrôlé quant à son contenu et à ses aspects techniques et au besoin complété ou adapté. Même si les changements apportés sont souvent mineurs, ils sont tous contrôlés à l'occasion d'un prétest.

Comme le questionnaire de l'ESPA est devenu un ensemble au mécanisme de conduite très complexe, ce prétest ne se limite plus à un contrôle de certaines séquences de questions. Le **questionnaire de BASE** (y compris le module supplémentaire) est testé intégralement et dans ses six versions linguistiques.

En général, environ **100 interviews test** sont réalisées pour l'**ESPA standard** et **50 interviews test** pour l'**ESPA étrangers**. Ces interviews test menées par téléphone avec des personnes de référence choisies au hasard ont lieu environ deux mois avant le début de l'ESPA.

Ce n'est qu'après ce test que le questionnaire de l'ESPA peut être considéré comme opérationnel.

5.2 Formation des interviewers

Une interview réussie présuppose une **formation approfondie** des personnes qui mènent les interviews. Le questionnaire de l'ESPA étant très complexe, les exigences posées aux interviewers sont d'autant plus élevées. Pour pouvoir satisfaire à ces exigences, un accent particulier est mis sur la formation de ces derniers. La formation proposée se veut complète et approfondie quant au contenu et à la technique (de l'interview).

5.2.1 Particularités

La formation donnée à l'équipe des interviewers de l'ESPA dans les locaux de l'institut à Lucerne, à Zurich et à Lausanne diffère à plusieurs égards de la formation dispensée habituellement pour des enquêtes par sondage. Il en est ainsi en particulier pour les points suivants:

- La formation ESPA est modulaire, autrement dit elle est réalisée en plusieurs étapes successives. Comme le montre la présentation T2 (modules de formation ESPA), les interviewers doivent suivre deux modules pendant la formation de base; la phase de formation complémentaire comporte, elle, entre 1 et 3 modules selon le niveau d'expérience des interviewers.
- La formation ESPA est axée sur les groupes-cible, autrement dit elle tient compte des différences de niveau de formation et d'expérience des interviewers expérimentés (=avancés ESPA) et inexpérimentés (=débutants ESPA). C'est pourquoi elle propose des modules de formation différents pour les deux groupes.
- La formation ESPA est axée sur les problèmes, autrement dit elle se concentre sur les problématiques essentielles du questionnaire ESPA; les interviewers apprennent à connaître en détail les divers déroulements du questionnaire non pas dans le cadre de la formation, mais lorsqu'ils mènent les interviews pour de vrai.
- La formation ESPA est **standardisée**, autrement dit elle est uniforme dans les trois emplacements de l'institut. Cela vaut non seulement pour les divers modules et documents de formation, mais aussi pour les déroulements effectifs de la formation, répertoriés et définis de manière détaillée dans le «**cahier de régie ESPA**» (voir le point 5.2.4).

5.2.2 Recrutement des interviewers

Le recrutement des personnes susceptibles de réaliser les interviews commence environ trois mois avant le démarrage de l'enquête. Compte tenu du personnel relativement nombreux travaillant pour l'institut dans les trois emplacements, il est maintenant possible de recruter la plupart des interviewers de l'ESPA parmi les collaborateurs de l'institut.

Une **équipe de base ESPA** formée de personnes disposant de plusieurs années d'expérience de cette enquête assure la continuité et la stabilité de l'effectif général des interviewers; chaque année, il ne faut recruter qu'environ deux tiers de nouveaux interviewers dans le pool de collaborateurs/trices de LINK. Ces nouveaux interviewers sont soumis à des critères de sélection sévères: ils doivent disposer de plusieurs semaines d'expérience des interviews ou de travail sur le terrain, mais également de qualifications conformes (capacité de persuasion, etc.).

Le recrutement des interviewers spéciaux, chargés de réaliser les interviews dans le cadre de l'ESPA étrangers en anglais, en serbo-croate et en albanais est un peu plus ardu. Les premières expériences ont montré qu'il était nettement plus difficile de constituer une équipe de base stable et bien qualifiée.

Le nombre des personnes recrutées et formées pour l'ESPA est toujours un peu supérieur à celui qui est effectivement mis à contribution. Cet excédent de personnes permet de faire face à des imprévus et aux défections pour raisons de maladie. En outre, tous les interviewers mis à contribution sont évalués quant à leur travail une à deux semaines après le démarrage de l'enquête. Les personnes qui ne satisfont pas aux exigences de qualité élevées de l'ESPA et qui ne présentent aucun potentiel de développement ne sont plus engagés pour la suite de l'enquête.

Effectifs mis à contribution

Pour réaliser les plus de 55'000 interviews (ESPA étrangers comprise) de l'ESPA 2003, **quelque 500 interviewers** au total ont été recrutés dans les trois emplacements. Environ 450 collaborateurs de LINK ont été en définitive mis à contribution pour les interviews ESPA.

5.2.3 Programme de formation

Lors de la phase de formation de base (environ 1 à 2 semaines avant le début de l'enquête), les modules principaux spécifiques suivants sont prévus pour tous les interviewers ESPA dans les trois emplacements de l'institut: une formation de base pour les débutants, une formation spéciale pour les avancés et une leçon d'exercices pour les débutants et les avancés. Les personnes chargées de réaliser les interviews de l'ESPA étrangers reçoivent en plus une formation complémentaire spécifique (voir le tableau 2).

- La FORMATION DE BASE pour les débutants ESPA (module 1) se compose d'une introduction théorique au questionnaire de BASE et d'exercices pratiques sur PC. L'introduction théorique comporte trois blocs. Le premier consiste en une présentation et une explication sur PC du schéma de déroulement de l'ESPA et de la problématique des questions-filtre. Le deuxième porte essentiellement sur l'utilisation des fichiers de recherche (recherche full-text dans le registre des professions et REE, etc.), sur les questions liées à la formation et la formation continue ainsi que sur le module supplémentaire prévu dans l'enquête en cours. A l'aide d'exemples concrets, différents problèmes, règles de recherche et critères d'attribution sont expliqués, présentés sur PC et résolus en commun. Le troisième bloc est consacré à une introduction au «menu des problèmes ESPA». La formation de base destinée aux débutants ESPA dure environ 3 heures et demie.
- La FORMATION SPECIALE pour les avancés (module II) correspond dans les grandes lignes à une «formation de base» légèrement abrégée et adaptée au niveau de connaissances et d'expérience des interviewers. Vient s'ajouter une «répétition pour les interviews de PANEL». La formation spéciale, qui dure en-

T2* Modules de formation ESPA

		FORMATION DE BASE		FORMATION COMPLÉMENTAIRE					
	Module I	Module II	Module III	Module IV	Module V	MODULE SPÉCIAL INSTRUCTION SPÉCIALE (interviews d'étrangers)			
_	FORMATION DE BASE (BASE)	FORMATION SPÉCIALE	LEÇON D'EXERCICES	FORMATION COMPLÉMENTAIRE I	FORMATION COMPLÉMENTAIRE II (PANEL)				
_	env. 3 h ½	env. 2 h ½	env. 2 h ½	env. 1 h	env.1 h	env. ½ h			
DÉBUTANTS ESPA	x		x	x	x	x			
AVANCÉS ESPA		X	x			x			

viron 2 heures et demie, se termine par un bloc pratique (autointerview sur PC, exercices avec fichier de recherche, etc.).

 Dans le cadre de la LEÇON D'EXERCICES destinée aux débutants et aux avancés (module III), qui dure environ deux heures et demie, les interviewers doivent tester, à l'aide d'exemples concrets, divers déroulements de questions ainsi que certains cas problématiques sur PC et contrôler leurs connaissances de l'ESPA en répondant à un questionnaire à choix multiples.

Les avancés sont mis à contribution tout de suite après la formation de base. Les débutants en revanche passent par une **seconde phase de formation** dès que l'enquête a démarré. Cette phase comporte deux formations complémentaires: une formation complémentaire I dispensée juste avant la première mise à contribution et une formation complémentaire spécifique PANEL après au moins deux mises à contribution dans des interviews de BASE (premières interviews).

- La FORMATION COMPLÉMENTAIRE I (module IV) vise, d'une part, à revoir le maniement du menu des problèmes ESPA étape par étape et à connaître la procédure correcte à utiliser dans certaines situations et lors de problèmes particuliers (envoi de l'avis écrit, changement de langue lors de l'interview, etc.). D'autre part, elle a pour objectif d'apprendre aux interviewers à avancer des arguments fondés: certaines «situations de refus» caractéristiques de même que différents types de personnes refusant de participer à l'enquête sont analysés, puis on explique aux interviewers comment se comporter et argumenter.
- La FORMATION COMPLÉMENTAIRE II (module V)
 a pour but de familiariser les débutants avec le questionnaire du PANEL et les particularités de ce dernier.

Enfin, une **instruction spéciale** est prévue pour tous les interviewers qui sont chargés de mener la deuxième tentative d'interview des **personnes refusant de répondre** (voir le point 5.4.2).

Les **superviseurs**, qui doivent assumer des tâches d'assistance et de contrôle lors de la phase de réalisation des interviews (voir le point 5.3.3), reçoivent une **instruction spécifique** complète.

La formation ESPA en chiffres

Lors de l'ESPA 2003, plus de **80** séances de formation ESPA (pour un total d'environ 160 heures de formation) ont été mises sur pied au cours des trois semaines précédant le début de l'enquête. Selon le niveau de formation, l'interviewer a suivi entre **2** et **5** modules de formation (soit entre **5** et **8** heures de formation au total).

5.2.4 Documents de formation

Un «cahier de régie», identique dans les trois emplacements, destiné aux responsables de la formation et aux collaborateurs de l'OFS impliqués dans cette dernière a été établi pour tous les modules de formation.

Dans ce «cahier de régie ESPA», le scénario de déroulement des différents modules est décrit en détail et réglé de manière uniforme (thèmes de l'instruction, exercices, durée, utilisation de médias, animation, etc.). Il est ainsi possible de proposer une **formation identique** dans les trois emplacements de l'institut, ce qui représente un facteur non négligeable pour la comparabilité des données d'enquête.

Mais on a aussi recours à d'autres instruments de travail et documents de formation. Ainsi, chaque interviewer reçoit un **cahier de formation ESPA** réunissant tous les points expliqués en détail dans la formation de base.

Au cours de la formation ESPA, il reçoit d'autres documents d'information et d'exercice (notamment un questionnaire à choix multiples). Outre cette documentation personnelle, l'interviewer dispose, à côté de chaque place de travail dans le laboratoire téléphonique central, d'un classeur ESPA contenant les feuillets d'information les plus importants.

5.3 Réalisation des interviews

5.3.1 Activation des sous-échantillons et tentatives de contact

Dans l'ESPA standard et l'ESPA étrangers, l'activation de l'échantillon A a lieu le 1^{er} avril (début de l'enquête), celle de l'échantillon B environ un mois plus tard (fin avril). Les interviews de BASE et les interviews de PANEL débutent à la même époque de l'année.

Au cours du premier mois (avril), on essaie de contacter les ménages figurant dans l'échantillon A: les appels se font dans un ordre aléatoire, mais priorité est accordée aux ménages que l'on a pas encore tenté de joindre souvent.

- Au cours du deuxième mois (mai), on essaie de contacter les ménages de l'échantillon B ainsi que les ménages de l'échantillon A n'ayant pas encore pu être joints. A cet égard, la priorité est accordée aux ménages de l'échantillon B jusqu'au moment où le nombre de ménages contactés est le même que dans l'échantillon A. Au sein de l'échantillon B, on applique ensuite le principe de priorité utilisé dans l'échantillon A. Cette procédure vise à équilibrer les taux de personnes contactées dans les deux échantillons.
- Le troisième mois (juin) est consacré à des nouvelles tentatives de contacter les ménages n'ayant pas encore pu être joints ou avec lesquels les interviews n'ont pas pu être terminées.
- Toutes les personnes ayant refusé de participer à l'ESPA sont contactées une deuxième fois. Cette deuxième tentative (voir le point 5.4.2) commence généralement à partir de la 4º semaine, dans l'ESPA standard comme dans l'ESPA étrangers. Il doit s'écouler au moins 3 semaines entre le premier contact et la deuxième tentative; une procédure automatique s'y rapportant est prévue lors de l'activation. L'échantillon des refus est actualisé une fois par semaine.

Les interviews de l'ESPA standard et de l'ESPA étrangers sont menées sur une **période de 13 semaines au total** (du 1^{er} avril au 30 juin). Pour tenir compte au mieux de l'éventail varié des besoins et habitudes des personnes plutôt difficiles à joindre (jeunes, actifs occupés), les appels se font selon l'horaire suivant: les jours ouvrables, la journée entre 8 h 15 et 11 h 45 et entre 13 h 30 et 17 h 00, le soir entre 17 h 30 et 21 h 00; le samedi et le dimanche, l'horaire des appels est plus réduit.

Le **nombre des tentatives de contact** n'est **pas limité** tant dans l'ESPA standard que dans l'ESPA étrangers.

5.3.2 Plan d'engagement et programme de travail

Au cours de la première semaine, les interviewers forment deux **groupes distincts**: les débutants se voient confier uniquement des interviews de BASE, alors que les avancés réalisent principalement des interviews de PANEL.

Les **débutants** doivent effectuer au moins deux engagements de BASE avant d'être formés aux interviews de PANEL et de se voir confier des interviews de ce type. Cette règle leur permet de bien connaître le questionnaire de BASE, de faire de premières expériences et d'acquérir une certaine routine dans l'argumentation spécifique à l'ESPA. L'expérience montre en effet que c'est dans les interviews de BASE qu'il faut faire preuve d'une

plus grande force de persuasion pour motiver les gens à prendre part à l'enquête.

Lorsque les débutants ont fait leurs premières armes et qu'ils ont suivi la formation complémentaire II (initiation au questionnaire du PANEL), le «fonctionnement normal» du travail peut commencer: les débutants et les avancés sont employés selon les besoins pour les deux types d'interview.

Les mêmes règles sont appliquées pour les **interviews** de l'ESPA étrangers réalisées en allemand, en français ou en italien. Les choses sont un peu différentes pour ce qui touche les interviews menées en anglais, en serbo-croate ou en albanais. Les personnes chargées de ces interviews doivent en priorité tenter de contacter les personnes de leur échantillon (BASE et PANEL). L'interview doit être menée sur le champ ou à un moment ultérieur par la personne ayant eu le dernier contact avec la personne de référence. La même procédure est fixée pour les deuxièmes tentatives d'interviewer les personnes ayant refusé de participer (voir le point 5.4.2). On veut ainsi éviter des changements d'interviewers, qui sont monnaie courante dans l'ESPA standard, et faciliter la réalisation des interviews.

A partir de la 4e semaine commencent les deuxièmes tentatives d'interview des personnes refusant de répondre, dans l'ESPA standard comme dans l'ESPA étrangers (voir le point 5.4.2). Pour accomplir cette tâche particulière, qui demande beaucoup de doigté, une équipe spéciale de 10 à 20 interviewers est formée dans les trois emplacements de l'institut. Ces personnes sont chargées de traiter l'échantillon des refus jusqu'à la fin de la période d'enquête. Elles procèdent de manière autonome, autrement dit: la personne qui convient du moment où l'interview peut se dérouler est aussi celle qui réalise l'interview.

Le **nombre des interviewers au travail** varie considérablement selon l'heure de la journée et selon la semaine:

- En général, les périodes où la capacité de travail des interviewers est le plus fortement mise à contribution sont les phases de démarrage: immédiatement après l'activation de l'échantillon A (1ère semaine) et après l'activation de l'échantillon B (semaine 4 ou 5). L'activité journalière est la plus intense au cours de ces deux semaines. Il en est ainsi tant pour le nombre des interviewers au travail que pour le nombre des interviews réalisées.
- Déjà à partir de la mi-mai (semaines 6 à 8), le nombre des interviewers au travail est progressivement réduit, tout d'abord pendant la journée, puis le soir également.

 Dans la phase finale (semaines 11 à 13), l'activité est en veilleuse. A cette période, les contacts sont souvent laborieux et les interviews pouvant être réalisées deviennent rares. Mais l'équipe de l'ESPA poursuit le travail jusqu'au dernier jour d'enquête (30 juin) afin d'obtenir le meilleur taux possible de participation.

Valeurs journalières des interviews ESPA (2003)

Réparties sur toute la période d'enquête (3 mois), **638 interviews ESPA par jour d'enquête** ont été réalisées en 2003 (130 interviews de BASE, 340 interviews de PANEL et 168 interviews de BASE étrangers).

5.3.3 Assistance apportée aux interviewers et assurance de la qualité

Le manque initial d'assurance dans la résolution des problèmes liés au contenu du questionnaire et au maniement de ce dernier ainsi que l'absence d'expérience dans l'établissement du dialogue avec des personnes particulièrement réticentes font que les interviewers ont besoin d'une assistance soutenue en particulier pendant les premières semaines de l'enquête. Cette tâche est assumée par les chefs de projet ainsi que par des superviseurs spécialement formés. Ces personnes sont présentes tous les soirs durant les 2 à 4 premières semaines. Des collaborateurs de l'OFS soutiennent ces personnes de manière ponctuelle.

Cette assistance soutenue sert en premier lieu à évaluer et à contrôler le travail des interviewers dans les trois emplacements selon les mêmes critères de qualité. A cet égard, les contrôles effectués ne portent pas seulement sur l'aspect quantitatif mais aussi sur celui de la qualité de la prestation.

Le **contrôle quantitatif de prestation** est réalisé avant tout à l'aide d'un PMS (Personal Management System). Ce programme développé par LINK pour saisir des données individuelles portant sur la prestation (nombre d'interviews réalisées, nombre de refus essuyés, etc.) peut aussi être utilisé pour établir des statistiques quotidiennes du déroulement de l'enquête (par emplacement) et des contrôles individuels de prestation (par interviewer).

Mais l'activité des interviewers est aussi et surtout évaluée selon des **critères qualitatifs de prestation**. Les observations et appréciations faites (par ex. concernant la conduite de l'entretien, l'argumentation, etc.) sont inscrites par les superviseurs sur une feuille individuelle de qualification. Sur la base des qualifications ainsi obtenues, des interviewers sont ensuite sélectionnés pour accomplir des tâches particulières (deuxièmes tentatives d'interview de personnes refusant de répondre; voir le point 5.4.2).

Une bonne formation des interviewers, une assistance et des contrôles individuels permettent d'assurer la qualité du travail. Mais le **mode de rétribution** y contribue tout autant. Les interviewers ne sont pas rétribués en fonction du nombre d'interviews réalisées, mais sur la base d'un **montant** fixe par **heure de travail**. Les interviewers ayant fourni des prestations remarquables reçoivent en plus un bonus.

5.4 Gestion des problèmes et des adresses

5.4.1 Programme d'aide

Le programme développé par l'institut pour les interviews téléphoniques assistées par ordinateur (voir le point 3.5) est assorti d'un programme d'aide. Il peut être appelé à l'écran par simple pression d'une touche de commande depuis n'importe quel passage du questionnaire.

Le programme d'aide est utilisé dans l'ESPA standard et l'ESPA étrangers. Il offre des **possibilités de contrôle et d'information** sur des données centrales de l'interview et sur des données segmentaires spécifiques aux personnes, et gère parallèlement l'ensemble des **adresses ESPA et des dates et heures convenues pour réaliser les interviews** de même que l'envoi du second avis (voir le point 5.4.3).

Mais le programme d'aide sert surtout à **traiter** de manière ciblée et efficace les **cas problématiques**. Ainsi, on recourt à ce programme pour agender les changements de langue et – si nécessaire – les effectuer directement en ligne (voir le point 3.6). Il est aussi possible, par le biais du programme d'aide, d'entamer une interview indirecte (voir le point 3.3) ou d'appeler à l'écran des éléments d'argumentation spécifiques à une situation. Enfin, ce programme permet au besoin d'interrompre momentanément ou définitivement l'interview de manière contrôlée.

5.4.2 Deuxième tentative après des refus

On sait d'expérience qu'il peut valoir la peine de **reprendre contact** avec les **personnes ayant initialement refusé** de participer à l'enquête. Ces dernières ne sont souvent pas fondamentalement opposées à l'enquête, mais elles n'étaient pas en situation d'y participer au moment du premier appel. Si on contacte ces personnes à un autre moment, peut-être plus favorable, il arrive assez souvent qu'elles se laissent convaincre de participer.

C'est la raison pour laquelle tous les ménages et personnes de référence qui n'étaient pas disposés à participer lors du premier contact sont contactés une nouvelle fois. Ces deuxièmes contacts ont lieu au plus tôt trois semaines après le refus et sont effectués par une équipe d'interviewers ayant reçu une instruction spéciale. Si la personne concernée refuse une seconde fois de participer à l'ESPA, elle n'est alors plus contactée par la suite.

Taux de conversion ESPA

Dans l'ESPA, le taux dit de conversion (réalisation d'une interview avec une personne ayant initialement refusé de participer) se situe à environ 25% pour les interviews de BASE et même à environ 30% pour les interviews de PANEL)

5.4.3 Gestion des adresses

La gestion des adresses assistée par ordinateur a été introduite dans l'ESPA en 1991 et elle est maintenant aussi utilisée pour l'ESPA étrangers. Grâce à elle, on peut traiter systématiquement et efficacement toutes les adresses problématiques et organiser de manière claire et simple les envois de matériel d'information, par exemple ceux du deuxième avis.

La gestion de grande envergure des adresses ESPA est une tâche relevant de la compétence de l'institut de sondage. Elle est centralisée à Lucerne.

Les adresses problématiques (numéros de téléphone non valables, changements d'adresse, etc.) sont si possible identifiées avant le début effectif de l'enquête et transmises à l'institut de sondage, qui se charge de les traiter (mutations des adresses, etc.).

Si d'autres problèmes d'adresse ou de numéro de téléphone apparaissent au début ou au cours de l'interview, l'interviewer peut les enregistrer lui-même avec des codes spéciaux par l'intermédiaire du programme d'aide intégré qu'il peut appeler à l'écran en tout temps (voir le point 5.4.1). Des listes d'adresses problématiques sont établies une à deux fois par semaine: les adresses sont traitées à l'institut ou transmises à l'OFS pour vérification.

La gestion des adresses ESPA se passe de la manière suivante:

Inscription des changements d'adresses, de numéros de téléphone et de noms

Toutes les communications faites directement à l'OFS concernant des changements d'adresses, de numéros de téléphone ou de noms de même que les vœux particuliers des personnes concernant le moment où elles seront interrogées sont prises en compte dans le registre central des adresses.

• Deuxième envoi d'avis écrits

Les personnes qui le souhaitent peuvent recevoir une seconde fois l'avis écrit dans la même langue ou dans une autre langue parmi celles qui sont proposées. L'institut de sondage est directement chargé de la faire parvenir alors que l'OFS est responsable de la première expédition. Des envois groupés sont effectués deux fois par semaine.

• Numéros de téléphone non valables

Les numéros de téléphone non valables sont traités en permanence par l'institut de sondage (par le biais du 111, de l'office postal, du contrôle des habitants ou de l'annuaire électronique des téléphones) et les corrections correspondantes sont apportées dans le registre des adresses.

• Adresses professionnelles/adresses collectives

Les adresses problématiques liées à des numéros de téléphone professionnels, des ménages collectifs ou des maisons de vacances sont tout d'abord transmises à l'OFS pour complément d'examen. S'il s'avère que certaines adresses professionnelles sont en même temps aussi des adresses privées et qu'elles entrent donc en considération pour une interview ESPA, les listes s'y rapportant sont alors renvoyées à l'institut de sondage, où une équipe spéciale est chargée de traiter les numéros correspondants.

• Envoi d'un petit cadeau

Toutes les personnes qui participent à l'ESPA se voient remettre un petit cadeau (depuis 1999, il s'agit d'un set de timbres). A cette fin, les adresses des personnes de référence ayant été interviewées sont transmises le plus rapidement possible à l'OFS, qui se charge de l'envoi des petits cadeaux. Même si ce témoignage de remerciement a une incidence positive sur l'image de marque de l'enquête et sur la disposition à y participer, l'OFS envisage de renoncer à l'envoi de ces petits cadeaux, en raison de la restriction de ses moyens financiers.

Gestion des adresses ESPA

Lors de l'ESPA 2003 (ESPA étrangers comprise), quelque 11'000 cas problématiques liés aux adresses ont été traités. Ou vu sous un autre angle: environ une adresse initiale sur sept a nécessité une mesure supplémentaire dans le cadre de la gestion des adresses ESPA.

Environ 11% des ménages contactés/personnes de référence ont souhaité recevoir une nouvelle fois l'avis écrit de l'OFS. Il a fallu vérifier le numéro de téléphone ou l'adresse pour environ 4% des adresses initiales.

5.5 Etablissement de rapports et transmission des données

5.5.1 Rapports de progression

Pendant les trois mois que dure l'enquête effective, les chefs de projet informent chaque semaine l'Office fédéral de la statistique sur l'état du traitement de l'échantillon.

Pour ce faire, l'institut de sondage établit, tant pour l'ESPA standard que pour l'ESPA étrangers, un rapport de progression séparé pour chaque emplacement (Lucerne, Zurich, Lausanne) et pour chaque type d'interview (BASE, PANEL). Pour l'ESPA étrangers, le rapport est encore subdivisé selon les langues (allemand, français, italien, anglais, serbo-croate et albanais).

Ce rapport hebdomadaire de progression comporte, d'une part, des indications standards sur les taux de réponse et de refus, sur le nombre de contacts ouverts et des interviews agendées ainsi qu'une liste détaillée des différents problèmes d'adresses et problèmes linguistiques rencontrés de même que des motifs de refus de participer. D'autre part, il contient des listes de numéros spécifiques (codages des professions et des entreprises). Selon la situation et le besoin d'information, le rapport de progression peut être complété à volonté par d'autres variables (par ex. le revenu).

Ce rapport de progression élargi n'est pas seulement un instrument d'information pour le mandant et le mandatire, mais aussi un instrument de contrôle et d'alarme. Si des changements apparaissent dans les taux d'exploitation, ils peuvent être analysés de manière plus précise à l'aide des rapports. Lorsque l'évolution va dans une direction contraire aux attentes, il est possible d'y remédier par des mesures plus ciblées, en fonction de l'emplacement et du problème.

Par ailleurs, un **rapport d'emplacement** interne à l'institut est établi chaque semaine: il définit un profil des points forts et des points faibles de chaque emplacement ainsi que la marche à suivre.

5.5.2 Evaluations de contrôle

Sur la base du rapport hebdomadaire de progression, l'**OFS** peut procéder à une **évaluation** régulière de l'état et du déroulement de l'enquête déjà pendant la phase d'enquête effective.

En sus de ces évaluations hebdomadaires du déroulement de l'enquête, l'institut procède parallèlement à de premières évaluations des indications codées relatives aux professions et aux entreprises, puis les transmet à l'OFS (fin avril et fin mai). Dès la fin de l'enquête effective, l'institut de sondage effectue en plus une série d'évaluations de contrôle, sous la forme d'une statistique détaillée de la participation et d'un contrôle de l'échantillon. Ces évaluations servent avant tout à vérifier les données avant leur livraison à l'Office fédéral de la statistique. Elles sont mises à la disposition de l'OFS en même temps que les données préparées.

5.5.3 Transmission des données et rapport final

Lorsque les évaluations de contrôle sont terminées, les données collectées sont préparées par l'institut mandaté et transmises à l'OFS sur un support de données. Les données sont généralement transmises 15 jours après la fin de l'enquête (mi-juillet).

Lorsque le relevé des données est achevé, l'institut de sondage établit un rapport final circonstancié. Ce dernier comprend une statistique détaillée de la participation (ESPA standard et ESPA étrangers), des informations sur la préparation et le déroulement de l'enquête, des indications pour l'analyse des données ainsi que des propositions en vue de la prochaine ESPA. L'analyse du contenu des données de l'enquête est effectuée par l'Office fédéral de la statistique et n'est donc pas considérée dans le rapport final. En revanche, ce dernier inclut une documentation renseignant sur la forme et le contenu des différents modules de formation et du matériel utilisé dans cette dernière.

Le rapport final est remis à l'OFS un mois après la fin de l'enquête effective (fin juillet).

6 Evaluation de l'enquête

6.1 Préparation des données

La préparation des données de l'ESPA est effectuée à l'OFS entre juillet et septembre. Les **données** sont tout d'abord **lues**; on procède ensuite au codage restant dans le fichier des professions et dans le fichier REE.

L'étape suivante consiste à traiter les **indications sup- plémentaires** que les interviewers peuvent inscrire par
PC après chaque interview. Ces remarques finales facultatives fournissent à l'OFS de précieux compléments
d'information sur le déroulement d'une interview et
éventuellement sur la fiabilité des données recueillies lors
de cet entretien.

Lorsque ces préparatifs sont terminés, les données sont **plausibilisées** sur la base de critères socio-économiques.

A la fin de l'apurement des données, celles-ci sont **pondérées**. Les poids obtenus sont ajoutés au jeu de données (voir le point 6.2.1).

L'exploitation effective des données peut alors commencer. Les premiers résultats sont toujours rendus publics à la fin de l'automne (fin octobre/début novembre; voir le point 7.1.1).

6.2 Modèles de pondération et intervalles de confiance

6.2.1 Modèles de pondération

La pondération de l'ESPA se calcule en trois étapes successives. La première est directement liée au plan d'échantillonnage: les personnes n'ont pas toutes la même probabilité de se trouver dans l'échantillon. La seconde étape ne concerne que le PANEL; on y estime la probabilité de perdre un individu avant la cinquième année de participation. La dernière partie, appelée «poststratification», corrige entre autres le fait que les non-réponses (personnes inatteignables durant le déroulement de l'enquête ou refusant tout bonnement de participer) ne sont pas réparties de manière égale entre les différents groupes de personnes.

a) La probabilité d'inclusion

La région d'habitation, le nombre de lignes téléphoniques inscrites du ménage interrogé et le nombre de membres de ce même ménage sont les paramètres entrant dans le calcul de cette probabilité. Par exemple, une personne vivant dans une région où la proportion de personnes interrogées est élevée a davantage de chances d'être sélectionnée.

Probabilité d'inclusion

On appelle probabilité d'inclusion la probabilité qu'a une personne quelconque de se trouver à l'intérieur de l'échantillon. Pondérer par l'inverse de cette probabilité permet d'obtenir des estimateurs non biaisés.

Les ménages sont sélectionnés sur la base de l'annuaire téléphonique; ainsi les ménages disposant de plusieurs numéros (répertoriés) et étant donc enregistrés plus d'une fois auront davantage de chances d'être tirés au sort. Enfin, puisque nous n'interrogeons qu'une seule personne (à partir de 15 ans) par ménage, la taille de ce dernier est prise en compte dans le calcul de la probabilité d'inclusion. Effectivement, la personne qui vit dans une grande famille aura moins de chances d'être choisie que l'individu qui vit dans un ménage de deux personnes.

b) Le modèle Logit

Dans le cadre de l'ESPA, nous contactons et questionnons la même personne cinq années de suite. Malheureusement, suite à des déménagements, des décès, des émigrations ou simplement des refus de participer plus longtemps, un certain nombre d'individus sont perdus avant leur cinquième et dernière participation. Un modèle logit estime la probabilité qu'une telle perte ait lieu, connaissant les caractéristiques de la personne de référence (âge, sexe, nombre de participations précédentes, etc.). Ce modèle est ensuite joint à la probabilité d'inclusion.

c) Post-stratification

L'inverse de la probabilité calculée précédemment nous offre un premier poids. Il s'agit dès lors de lui appliquer les post-stratifications souhaitées, corrigeant ainsi l'effet des non-réponses du premier contact.

Les données utilisées au cours de cette opération proviennent de l'ESPOP (EStimation de la POPulation ou statistique de l'état annuel de la population). Les caractéristiques prises en considération sont la région d'habitation, l'état civil, le sexe, l'âge et la nationalité. Il est imaginable mais peu opportun de post-stratifier selon toutes ces variables en une seule étape: on augmenterait de ce fait très fortement la variance des estimateurs. La post-stratification est donc effectuée d'abord selon l'état civil, puis selon la nationalité et le sexe et enfin, simultanément, selon la région d'habitation, le sexe et la classe d'âges.

Nous n'ignorons pas que dans une suite de post-stratifications, la dernière appliquée endommage les précédentes. Pour remédier à ce problème, nous itérons la succession des trois post-stratifications décrites ci-dessus, c'est-à-dire que nous appliquons à plusieurs reprises la suite des post-stratifications indiquées. Nous savons en effet que le processus converge vers une solution qui satisfait à tous les critères.

La post-stratification se base sur la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus. L'extrapolation est donc faite sur cette même population. En d'autres termes: une personne interrogée dans le cadre de l'ESPA équivaut à un nombre de personnes qui diffère selon la taille de l'échantillon (à environ 300 lorsque l'échantillon comprend 16'000 à 18'000 personnes, à environ 150 lorsque l'échantillon est formé de 40'000 personnes).

6.2.2 Intervalles de confiance

Les intervalles de confiance sont une manière d'estimer les résultats, donnant une idée de la précision obtenue. Plus la variance des estimateurs est élevée, plus l'intervalle sera large.

Intervalles de confiance

Nous calculons généralement des intervalles de confiance à 95%. Cela signifie que si effectuons 100 fois la même enquête sur la même population et que nous calculons nos 100 intervalles de confiance, 95 d'entre eux contiendront la vraie valeur (celle que l'on cherche à estimer), tandis que 5 d'entre eux ne l'incluront pas.

Pour obtenir ces intervalles, nous avons besoin de connaître la variance. L'échantillon étant d'une forme assez complexe, il n'est pas possible de calculer la variance à l'aide d'une formule simple. Nous avons dès lors décidé d'utiliser une méthode empirique de rééchantillonnage, le Jacknife.

La technique du Jacknife consiste à subdiviser l'échantillon en de multiples fragments, en fonction de strates (par ex. les régions selon le plan d'échantillon). Plusieurs nouveaux sous-échantillons sont ensuite construits; chacun d'eux correspond à l'échantillon total dont on a extrait un seul fragment. Il y a donc autant de sous-échantillons que de fragments différents. A l'aide de ces sous-échantillons, nous pouvons calculer plusieurs «pseudo-estimations» qui nous serviront dans l'estimation de la variance totale.

6.3 Statistique de la participation (1991–2003)

6.3.1 Taux de réponse

Comme le montre le tableau 3, les taux bruts de réponse de l'ESPA standard se situent dans une fourchette comprise entre 65 et 72% (BASE) ou entre 83 à 89% (PANEL). Ces écarts marqués entre les taux de réponse des interviews de BASE et ceux des interviews de PANEL sont aussi observés dans d'autres enquêtes. Ils sont notamment dus au fait que les pertes neutres (numéros de téléphone non valables, problèmes linguistiques, problèmes liés à l'âge, etc.) sont plus nombreuses dans l'échantillon de BASE que dans l'échantillon «apuré» du PANEL (voir le point 6.3.4).

Taux de réponses ou de participation

Le taux de réponses ou de participation correspond à la part des personnes ayant pu être interviewées dans l'ensemble des personnes sélectionnées (=échantillon initial).

Hormis ces différences liées au type d'échantillon, on observe que les taux de réponse de l'ESPA standard ne présentent pas de grandes fluctuations. Ils se caractérisent au contraire par une forte **stabilité**. Après une phase de démarrage, marquée par une amélioration continue des taux de réponse, ces derniers se sont maintenus à un niveau élevé à partir du milieu des années 1990. Le **point culminant** a été atteint en **1998** avec des valeurs de 72,3% pour les interviews de BASE et de 89,2% pour les interviews de PANEL (voir le tableau 3). En raison de conditions-cadre ayant changé (suppression de l'obliga-

tion de s'inscrire dans un annuaire téléphonique, qualité moindre des adresses), les taux de réponse de l'ESPA sont retombés à des valeurs situées entre 67 et 69% pour les interviews de BASE et entre 85 et 87% pour les interviews de PANEL.

Les plus récents taux de réponse (ESPA 2003) laissent supposer que la tendance à la baisse est manifestement terminée, du moins en ce qui concerne les interviews de BASE. Le taux de réponse de ces dernières est passé de 67,2% en 2002 à 70,5%, franchissant à nouveau la barre de 70% pour la première fois depuis 1998, l'année record pour l'ESPA. Cette nette amélioration est notamment due aux langues supplémentaires venant d'être introduites. Pour ce qui touche les interviews de PANEL, on ne peut escompter une remontée du taux de ré-

ponse. Il s'est situé à 85,1% en 2003, soit le même niveau que l'année précédente.

Il est difficile de prévoir ce que nous réserve l'avenir sur ce plan. Des conditions-cadre trop nombreuses et difficilement influençables (taille de l'échantillon, qualité des adresses, etc.) peuvent influer sur les taux de réponse et changer d'année en année. L'ESPA 2003 a aussi confirmé qu'avec un échantillon de cette taille, les valeurs maximales des années 1990 ne pourraient être égalées, et encore moins dépassées. Dans des conditions optimales, les taux de réponse à l'avenir seront de l'ordre de 68 à 70% pour les interviews de BASE et de 85 à 87% pour les interviews de PANEL. De tels taux de réponse sont cependant situés encore clairement en dessus de la moyenne comparés à ceux d'autres enquêtes.

T3* Taux de réponses

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	
													standard	étranger
BASE														
interviews réalisées	66,2	65,2	69,1	71,0	69,8	71,5	71,1	72,3	68,5	67,7	69,7	67,2	70,5	69,9
pas de ménage/ num. de tél. non valable	5,1	2,3	3,1	2,8	3,9	3,8	3,2	3,4	7,2	6,2	5,3	4,8	4,2	5,0
déménagé/décédé (avant 1 ^{er} contact)	0,9	1,2	1,0	0,3	0,4	0,3	1,8	1,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,9	4,5
ménage/personne cible pas trouvé	5,5	4,9	4,7	3,9	4,4	4,5	4,2	3,2	4,3	4,7	3,8	5,0	6,1	3,7
problèmes de langue	1,6	2,4	2,5	2,1	2,7	3,1	3,1	3,6	3,3	3,3	3,3	3,2	1,3	6,4
problèmes d'âge	0,9	0,4	0,4	0,7	0,3	2,1	2,3	2,4	2,1	2,2	2,3	2,6	2,0	0,9
refus effectifs*	18,5	22,2	17,0	17,3	15,9	11,2	11,9	11,4	11,9	13,1	13,3	13,4	12,4	7,6
autres pertes	1,4	1,4	2,4	1,9	2,6	3,4	2,4	2,3	2,3	2,5	2,0	3,0	2,5	2,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
PANEL														
interviews réalisées		82,7	85,8	87,4	87,6	88,4	88,8	89,2	87,5	84,7	85,0	86,1	85,1	
pas de ménage/ num. de tél. non valable		1,6	0,8	0,7	1,3	0,5	0,6	0,4	2,8	3,4	3,0	2,3	2,8	
ménage/personne cible pas trouvé		5,3	6,8	5,7	6,2	5,6	4,8	5,1	3,0	4,1	3,9	3,1	3,9	
problèmes de langue		0,1	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	
problèmes d'âge		1,5	0,9	1,2	0,9	0,3	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8	0,9	0,7	
refus effectifs*		6,6	4,1	4,0	2,9	3,7	4,1	3,8	3,9	4,6	4,8	4,6	5,2	
autres pertes		2,1	1,4	1,0	1,1	1,2	1,0	0,7	1,9	2,3	2,3	2,6	2,1	
TOTAL		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

^{* 1991–1995:} autres pertes parfois prises en compte

En ce qui concerne les taux de réponse ou de participation de l'ESPA étrangers, les données sont encore trop récentes pour que l'on puisse définir comment ils évoluent. Le taux réalisé en 2003 pour les interviews de BASE est de 69,9%, soit une valeur qui n'est que très légèrement inférieure à celle obtenue pour les interviews de BASE de l'ESPA standard. En raison d'un taux de refus nettement plus faible (voir le point 6.3.3), le taux de réponse aurait même pu être meilleur. Mais comme les autres pertes présentaient dans le même temps des valeurs nettement plus élevées (voir le point 6.3.4), le taux de réponse de l'ESPA étrangers est resté en dessous de la barre de 70%.

6.3.2 Taux de ménages/personnes non atteints

Comme illustré dans le tableau 3, la part des ménages/ personnes de référence non atteints varie entre 3 et 7%.

Si l'on tient compte dans ce taux également des pertes dues à des déménagements et à des décès, on observe que les interviews de PANEL tendent à présenter des valeurs meilleures que celles des interviews de BASE. Cette différence s'explique en premier lieu par le fait que l'échantillon des interviews de PANEL est apuré, contrairement à celui des interviews de BASE. Le taux atteint en moyenne 5,3% pour ces dernières, contre 4,8% pour les interviews de PANEL.

Taux de ménages/personnes non atteints

Le taux de ménages/personnes non atteints est calculé sur la base des **contacts qui n'ont pas abouti** (ménages/personnes non atteints ou ne pouvant plus être atteints).

Il correspond à la part des ménages/personnes de référence n'ayant pas pu être contactés durant la période d'enquête dans l'ensemble des ménages ou personnes sélectionnés (=échantillon initial).

Plusieurs facteurs externes font qu'il est devenu plus difficile depuis quelques années de joindre des ménages/personnes de référence sélectionnés. Un problème particulier qui se pose sur ce plan est le recours de plus en plus fréquent à des répondeurs téléphoniques, qui rendent plus difficile, voir impossible le contact direct avec la personne de référence sélectionnée. Selon une étude interne de l'institut, environ un ménage ou personne de référence non atteint sur quatre utilisait un répondeur téléphonique lors de l'ESPA 2000.

Afin de maintenir le taux de ménages/personnes non atteints au niveau le plus bas possible, l'institut de sondage a cherché, ces dernières années, à contacter les ménages et personnes difficiles à joindre en recourant à des voies détournées. On s'est par exemple adressé aux

services du contrôle des habitants pour trouver le nouveau lieu de domicile de certaines personnes. On a aussi envoyé un avis supplémentaire écrit aux personnes difficiles à joindre par téléphone, pour les inciter à participer à l'ESPA. Ces **traitements spéciaux**, qui requièrent beaucoup de travail, n'ont pas rencontré le succès escompté; on y a donc renoncé.

Moduler les heures de tentatives de contact représente une autre possibilité de réduire ou de maintenir à un bas niveau le taux de ménages/personnes non atteints. Grâce au personnel à disposition (voir le point 5.2), les heures d'appel peuvent être adaptées de manière souple et en fonction des besoins. C'est notamment une des raisons pour lesquelles on utilise de plus en plus souvent le week-end (dimanche inclus) pour appeler les personnes difficiles à atteindre (voir le point 5.3.1).

Le nombre des tentatives de contact (ESPA standard et ESPA étrangers) n'est pas limité.

6.3.3 Taux de refus

La part des personnes refusant de participer à l'ESPA après la deuxième tentative d'interview diffère selon le type d'interview.

On voit sur le tableau 3 que le taux de refus pour les interviews de BASE se situe en moyenne à 14,5%, soit à un niveau nettement plus élevé que pour les interviews de PANEL (4,3% en moyenne). Ce phénomène, que l'on observe aussi dans d'autres enquêtes, est avant tout dû à des facteurs de confiance et d'expérience dont l'impact est différent selon le type d'enquête: dans les premières interviews, il faut d'abord convaincre les personnes interrogées du contenu et de la forme de l'enquête; dans les interviews de panel, les personnes sont déjà familiarisées avec la thématique et la procédure de l'enquête et sont donc nettement plus disposées à participer.

Les motifs de refus sont en revanche plus ou moins les mêmes dans les deux types d'interview. Le manque d'intérêt et le rejet par principe des enquêtes sont les motifs les plus fréquemment avancés.

Dans l'ensemble, le taux de refus est d'une **stabilité** relativement grande dans les deux types d'interview. Si l'on considère la période allant de 1991 à 2003, on remarque que ce taux est passé par plusieurs phases d'évolution.

Durant la phase de démarrage de l'ESPA, l'opinion publique, suite à l'«affaire des fiches» a été marquée par une méfiance accrue à l'égard de tout relevé de données. Dans les années suivantes, l'ESPA a peu à peu gagné la confiance de la population et est devenue une enquête de plus en plus reconnue. Cela étant, le taux de refus

pour les interviews de BASE s'est d'abord situé à 16–17% dans la première moitié des années 1990, pour ensuite s'abaisser à 11–12% dans le seconde moitié de la décennie. Parallèlement, le taux de refus pour les interviews de PANEL s'est assez rapidement situé à environ 4%.

Depuis 2000, on observe une légère progression du taux de refus pour les deux types d'interview. Si l'on tient compte des tous derniers chiffres disponibles (ESPA 2003), il semble que cette évolution se soit tassée, du moins en ce qui concerne les premières interviews. Pour ces dernières en effet, le taux de refus (12,4%) est repassé nettement en dessous de la barre de 13%. Le taux de refus pour les interviews de PANEL (5,2%) continue quant à lui de monter légèrement (voir le tableau 3).

On n'est pas très au clair quant aux raisons de cette évolution. La taille de l'échantillon ESPA pourrait jouer un rôle. Mais on ne peut être certain que l'élargissement de l'échantillon en 2002 (voir le point 3.2.2) ait contribué à une hausse du taux de refus. Des facteurs extérieurs peuvent aussi influencer négativement ou positivement la disposition à participer. Il est ainsi tout à fait possible que le nombre croissant d'enquêtes (par téléphone) de plus ou moins grande envergure et le développement du marketing par téléphone conduisent à une certaine saturation et, ainsi, à une élévation des taux de refus.

En ce qui concerne le taux de refus dans l'ESPA étrangers, cette dernière est encore trop jeune pour que l'on puisse définir une tendance générale de son évolution. On sait cependant, sur la base des premières interviews réalisées en 2003, que le taux de refus ne devrait pas être plus élevé que pour l'ESPA standard. Il semble au contraire que les personnes interrogées dans le cadre de l'ESPA étrangers soient davantage disposées à participer à l'enquête.

6.3.4 Autres pertes

Au chapitre des **pertes neutres** (numéros de téléphone non valables, numéros de fax compris, ménages non privés), la suppression de l'obligation de s'inscrire dans un annuaire téléphonique introduite en 1998 (voir le point 3.2.4) a eu un effet négatif, perceptible en particulier dans les interviews de PANEL. Lors de changements de logement ou de lieu de domicile, il n'est est en effet que difficilement possible de retrouver les personnes de référence n'ayant pas inscrit leur (nouveau) numéro de téléphone ou de portable dans l'annuaire téléphonique.

Jusqu'en 1998, on enregistrait généralement entre 3 et 4% de pertes dues à des numéros de téléphone non valables dans les interviews de BASE (voir le tableau 3). Cette part a bondi à 7,2% en 1999 pour se stabiliser à 5–6% au cours des années suivantes. Dans les interviews de PANEL, on a aussi observé une nette progression du nombre de pertes neutres après 1998. Le taux de pertes est passé de 1% à 3% environ.

Grâce à l'amélioration de la qualité des adresses et à une gestion minutieuse de ces dernières (voir le point 5.4.3), les pertes neutres semblent s'être stabilisées depuis lors à 4–5% dans les interviews de BASE et à 2–3% dans celles de PANEL.

Pour ce qui touche les autres pertes, notamment celles liées à des problèmes de langue et d'âge, les taux s'y rapportant n'ont que peu fluctué. Dans les interviews de BASE de ces dernières années, 3% des interviews ont été interrompues suite à de problèmes linguistiques et 2% suite à des problèmes d'âge (voir le tableau 3). Les pertes dues à des problèmes de langue ont nettement diminué (1,3%) grâce à l'introduction en 2003 de langues supplémentaires (voir le point 3.6). Comme les personnes présentant d'importantes difficultés de compréhension liées à la langue ou à l'âge ont déjà été éliminées de l'échantillon lors des premières interviews, les problèmes de cet ordre ne se produisent presque plus dans les interviews répétées dans le temps. Le taux de pertes liées à de tels problèmes est donc bas (moins de 1%) dans les interviews de ce type (voir le tableau 3).

Comparée à l'ESPA standard, l'ESPA étrangers présente une part de pertes neutres nettement plus élevée. En 2003, lors de la première enquête auprès des étrangers, plus de 6% des pertes étaient liées à des problèmes de langue et environ 4,5% à des personnes ayant déménagé à l'étranger ou étant inatteignables durant la période d'enquête, etc.

7 Publications et statistiques de synthèse

7.1 Publications de l'ESPA

Le programme de publication de l'ESPA, qui fait partie du vaste programme de publication de l'OFS, tient compte de différents besoins d'un large cercle d'utilisateurs. Il utilise les trois supports de communication suivants:

- les communiqués de presse, destinés à informer rapidement un large public sur les derniers résultats de l'ESPA;
- les publications annuelles (recueil de tableaux ESPA, brochure «L'ESPA en bref», annuaire statistique de la Suisse, etc.);
- les analyses spéciales destinées à informer de manière approfondie un public spécialisé (Actualités OFS).

Page d'accueil: www.statistique.admin.ch

Sur la page d'accueil de l'Office fédéral de la statistique, à la rubrique «Travail et rémunération», on trouve non seulement les principales **informations sur l'ESPA** (objectifs, définitions, etc.), mais aussi les plus récents résultats de cette enquête. A cette même adresse, on peut en outre télécharger les derniers communiqués de presse concernant l'ESPA (fichiers PDF) ainsi que des tableaux (fichiers Excel).

7.1.1 Communiqués de presse

Les premiers résultats de l'enquête suisse sur la population active sont présentés au public sous forme d'un communiqué de presse.

Au départ, les communiqués sur l'ESPA étaient toujours publiés à la fin de l'automne (octobre/novembre). Pour faire connaître le plus rapidement possible les plus récentes évolutions considérées par l'ESPA, l'OFS est passé ces dernières années à une politique d'information en deux étapes: les premières tendances concernant les personnes sans emploi et le sous-emploi sont diffusées à fin septembre, les résultats détaillés définitifs à fin octobre/début novembre.

Les **communiqués de presse**, qui paraissent en français, en allemand et en italien, fournissent de premières informations et de brefs commentaires concernant la structure et l'évolution de la population active. Les principaux indicateurs à cet égard sont le nombre de personnes actives occupées et de personnes sans emploi. Les communiqués abordent aussi toujours l'évolution des diverses formes d'occupation (emplois à plein temps/à temps partiel), de même que celle des différents groupes sociaux sur le marché du travail (femmes, jeunes, retraités, étrangers, etc.).

Les communiqués de presse ESPA sont publiés en étant assortis d'analyses traitant d'aspects spécifiques du travail (voir le point 7.1.3) ainsi que d'informations sur les nouvelles parutions concernant la vie active et le marché du travail dans la série «Actualités OFS» (auparavant «SAKE-News»). Ces publications servent à donner des informations rapides et simples ayant trait aux plus récentes évolutions sur le marché du travail.

Elles présentent non seulement les résultats de l'ESPA proprement dite, mais également d'autres données importantes relevant du marché du travail publiées régulièrement dans la série «Actualités OFS».

7.1.2 Publications annuelles

Les principaux indicateurs et résultats sont présentés au printemps de chaque année sous la forme d'un recueil complet de tableaux ESPA. La publication s'y rapportant décrit la conception de l'ESPA et les méthodes utilisées, et explique la structure du programme de tableaux. Elle résume ensuite les résultats les plus importants de l'enquête la plus récente. Les tableaux de base de l'ESPA qui concernent la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus, la population active occupée et les personnes sans emploi figurent dans la partie principale de la publication. Le recueil de tableaux est publié par l'Office fédéral de la statistique dans la série «Statistique de la Suisse», domaine 3 «Vie active et rémunération du travail». Cette publication bilingue peut être commandée à l'OFS.

L'OFS produit, outre le recueil de tableaux, le dépliant «L'ESPA en bref». Ce prospectus, remis avec l'avis écrit de l'OFS à tous ceux qui ont été sélectionnés pour participer à l'ESPA (voir le point 5.1.3), donne des informations

simples et claires sur les objectifs de l'ESPA. En outre, les principaux résultats de la plus récente ESPA y sont présentés à l'aide de tableaux et de graphiques. Ce dépliant paraît en français, en allemand, en italien, en anglais, en serbo-croate et en albanais, et peut être obtenu gratuitement auprès de l'OFS.

Des valeurs de référence extraites de l'ESPA sont en outre publiées chaque année dans l'«Annuaire statistique de la Suisse» et dans le «Mémento statistique de la Suisse».

Par ailleurs, la publication «Indicateurs du marché du travail» comporte des données chiffrées essentielles sur le marché du travail. Cet ouvrage présentant des résultats commentés et les principaux indicateurs monétaires et non monétaires du marché du travail est publié chaque année depuis 1997. Les statistiques de synthèse qu'il décrit, telles que la statistique de la population active occupée ou la statistique du volume du travail, s'appuient dans une large mesure sur l'ESPA (voir le point 7.3).

7.1.3 Etudes spéciales

Ces études sont consacrées notamment à des **présentations globales** (mobilité professionnelle, le marché du travail suisse en comparaison internationale, etc.), à des **informations générales** (terminologie, introduction aux statistiques du marché du travail, etc.), à des **aspects méthodologiques et techniques** (questionnaire de l'ESPA, plan d'échantillonnage et pondération, listes annuelles des variables et structures des questionnaires), aux **différences régionales du marché du travail** (Tessin, Suisse romande, etc.) ainsi qu'à divers **indicateurs du marché du travail** (volume du travail, chômage, etc.).

Les études spéciales de l'ESPA s'intéressent aussi beaucoup aux groupes sociodémographiques. Ainsi, une analyse approfondie a été menée sur la thématique «Les femmes et le marché du travail», très actuelle compte tenu de l'évolution socio-politique. La thématique «Les femmes et les tâches familiales» est tout aussi importante et actuelle: une étude spéciale dans ce contexte a été notamment consacrée à la prise en charge des enfants externe au ménage. Le travail non rémunéré a fait l'objet d'une autre étude spéciale.

L'introduction de modules thématiques supplémentaires (voir le point 4.3.2) a permis également de s'intéresser davantage à d'autres groupes sociodémographiques du marché du travail, comme les étrangers, les retraités et le groupe dit des «working poor». De plus, les études spéciales de l'ESPA ont aussi traité la thématique de la formation continue.

Les études spéciales publiées dans la série «Actualités OFS» informent non seulement sur l'évolution méthodologique et technique de l'ESPA au cours des dernières années, mais elles rendent aussi compte des changements socio-politiques et des nouveaux intérêts et besoins d'information qu'ils induisent.

7.1.4 Cahiers spéciaux

Au cours des plus de 10 ans d'existence de l'ESPA, de nombreux cahiers spéciaux reposant sur des données de l'ESPA sont parus dans la série de publications de l'OFS.

On peut mentionner ici en particulier les cahiers suivants:

- Vers l'égalité? La situation des femmes et des hommes en Suisse, Berne 1993/1996/2003
- Du travail mais pas de salaire. Le temps consacré aux tâches domestiques et familiales, aux activités honorifiques et bénévoles et aux activités d'entraide, Neuchâtel 1999
- Evaluation monétaire du travail non rémunéré.
 Une analyse empirique pour la Suisse basée sur l'enquête suisse sur la population active, Neuchâtel 1999
- La formation continue en Suisse 2001. D'après les enquêtes suisses sur la population actives de 1996– 2000, Neuchâtel 2001
- Les «working poor» en Suisse. Etude de la problématique, de l'ampleur du phénomène et de ses causes.
 Info: sociale Nr. 5, Neuchâtel 2001

7.1.5 Projets de recherche utilisant des données de l'ESPA

Un fichier de données ESPA anonymisées est proposé pour des projets de recherche externes à l'OFS (par ex. projets du Fonds national de la recherche scientifique). Il est avant tout sollicité par des universités et des instituts de recherche.

Contrats ESPA de protection des données

Toutes les personnes travaillant avec le fichier de données ESPA anonymisées doivent préalablement signer un **contrat de protection des données.** Les plus de 300 contrats de ce type établis au cours des dix dernières années témoignent du grand intérêt porté aux données de l'ESPA.

Les travaux de recherche externes utilisant des données de l'ESPA portent sur des **thématiques centrales diverses**. Ils sont notamment consacrés à des situations spécifiques selon les sexes (conséquences de la situation professionnelle/familiale sur les femmes ou les hommes, etc.). Ces dernières années, d'autres sujets ont été au centre des études s'appuyant sur des données de l'ESPA: on peut citer notamment la mobilité sur le marché du travail, les formes d'horaire de travail, le chômage et la discrimination salariale. Autres sujets abordés dans de telles études: le travail bénévole, les migrations et la formation continue.

Une liste des rapports de recherche avec des données de l'ESPA établis entre 1991 et 2003 peut être obtenue auprès de l'Office fédéral de la statistique.

7.2 Renseignements sur l'ESPA

L'équipe de l'ESPA à l'Office fédéral de la statistique (section travail, vie active et enquêtes thématiques) s'occupe non seulement de la planification, de la préparation et de l'exploitation de l'ESPA annuelle, mais également du travail de relations publiques. Les communiqués de presse et les analyses spéciales dans le cadre de la série «Actualités OFS» représentent une partie de ce travail. La majeure partie de ce dernier est consacrée à réaliser des exploitations particulières individuelles et à répondre à des demandes de renseignements écrites et orales concernant l'ESPA.

7.2.1 Exploitations individuelles sur demande

Les médias et les spécialistes désireux d'obtenir des exploitations qui ne sont pas standards peuvent demander à l'OFS d'établir des **exploitations particulières individuelles**.

Ce sont surtout des universitaires et des instituts de recherche qui ont recours à cette possibilité. Mais la section travail, vie active et enquêtes thématiques doit de plus en plus souvent établir des exploitations particulières concernent différents thèmes spécifiques à la demande d'offices fédéraux, d'associations, de parlementaires ou d'autres personnes.

7.2.2 Renseignements à la carte

Les renseignements oraux et écrits représentent une prestation qui requiert relativement beaucoup de temps.

Les collaborateurs de la section travail, vie active et enquêtes thématiques de l'OFS reçoivent de **nombreuses demandes de renseignements orales** et en particulier dans les périodes qui suivent immédiatement la parution des communiqués de presse.

Selon le type de question et la demande, les réponses sont fournies par oral, par écrit ou par voie électronique; elles sont remises parfois gratuitement, parfois contre paiement, en fonction de l'ordonnance de l'OFS sur les émoluments. Il va de soi que ces renseignements sont également soumis aux dispositions fédérales en matière de protection des données.

7.3 Statistiques de synthèse

L'ESPA fournit un important matériel de base pour établir diverses statistiques de synthèse. La statistique de la population active occupée, la statistique des personnes sans emploi, la statistique du volume de travail et les comptes globaux du marché du travail comptent parmi les principales **statistiques de synthèse** reposant sur des données de l'ESPA.

STATISTIQUES DE SYNTHÈSE

Une statistique de synthèse repose sur des données provenant d'une combinaison de différentes sources statistiques (enquêtes, données administratives et registres) et ainsi obtenues sans que l'on doive réaliser de coûteux relevés complémentaires. Les statistiques de synthèse permettent en sus de coupler les avantages statistiques de chaque source statistique utilisée.

7.3.1 La statistique de la population active occupée (SPAO)

La statistique de la population active occupée (SPAO) a été créée en 1977. Des chiffres globaux remontent à 1948 et l'on dispose de données plus détaillées (par sexe) déjà depuis 1960. La SPAO recense toutes les personnes actives occupées en Suisse. Contrairement à l'ESPA, qui ne considère que la population résidante permanente (voir le point 2.1), la SPAO inclut les frontaliers, les personnes relevant du domaine de l'asile et les étrangers en possession d'une autorisation de séjour de courte durée (concept intérieur). Jusqu'en 1991, la statistique de la population active occupée était établie à l'aide de données provenant des recensements de la population et des entreprises ainsi que du Registre central des étrangers. La base méthodologique de cette statistique présentait cependant divers problèmes. Ces derniers ont pu être éliminés grâce à l'intégration des informations fournies par l'ESPA.5

⁵ Cf. Rapport méthodologique interne «La statistique de la population active occupée (SPAO), Bases méthodologiques 2002», OFS, 2003

7.3.2 La statistique des personnes sans emploi (SPSE)

La statistique des personnes sans emploi (SPSE) selon les normes internationales a été introduite en 1995. Contrairement à l'ESPA, qui calcule le nombre des sansemploi exclusivement parmi la population résidante permanente (voir le point 2.2.2), la SPSE tient compte en plus du nombre de sans-emploi dans les groupes d'étrangers non considérés dans l'ESPA (frontaliers, personnes relevant du domaine de l'asile et étrangers en possession d'une autorisation de séjour de courte durée). La SPSE fournit des données mensuelles, alors que l'ESPA s'en tient pour l'heure à des données annuelles.

7.3.3 La statistique du volume de travail (SVOLTA)

La statistique du volume de travail (SVOLTA) a été introduite en 1995. Le volume de travail recensé dans cette statistique comprend l'ensemble des heures de travail «productives» au sens de la comptabilité nationale qui sont effectuées dans notre pays (heures supplémentaires comprises et absences déduites). A l'instar de la SPAO, la statistique du volume de travail se base sur le concept intérieur. Elle fournit des informations sur les horaires de travail individuels et représente une source de données importante pour calculer la productivité économique.

7.3.4 Les comptes globaux du marché du travail (CMT)

L'introduction de l'enquête suisse sur la population active en 1991 a fourni une nouvelle base pour observer les aspects dynamiques du marché du travail. Elle a permis à l'OFS de mettre en suite sur pied les comptes globaux du marché du travail (CMT).6 Les CMT ont été présentés au public pour la première fois en 1998, mais ils contiennent des données remontant jusqu'en 1991. Ils rendent compte de la dynamique du marché du travail, c'est-à-dire qu'ils décrivent les transitions individuelles entre activité professionnelle, chômage et non-activité et complètent ainsi les données de la statistique de la population active occupée (SPAO) et de la statistique des personnes sans emploi (SPSE). Mais les CMT considèrent aussi les migrations et les mouvements naturels de la population (naissances, décès) et forment ainsi un lien entre les statistiques du marché du travail et les statistiques démographiques.

⁶ Cf. Comptes globaux du marché du travail dans : SAKE-News (05/1998; 02/1999; 07/2000; 02/2002; 05/2003.

8 Conclusion

L'ESPA est une enquête qui est réalisée depuis plus de dix ans. Même si sa méthode et sa structure de base n'ont pas changé depuis le début, l'ESPA n'est pas restée statique. Elle s'est au contraire adaptée en permanence aux changements qui ont eu lieu au cours de ces années sur le marché du travail et aux nouveaux besoins d'information qu'ils ont induits, que ce soit en intégrant des modules thématiques et de nouveaux blocs de questions, en élargissant l'échantillon ou en introduisant une enquête séparée auprès des étrangers.

L'ESPA fait sans nul doute partie des principales enquêtes dans le système de la statistique publique de la Suisse. Les données de l'ESPA permettent en outre de réaliser de précieuses analyses spéciales dans les domaines de la politique de l'emploi, de la politique économique et de la politique sociale.

Le champ d'action, la fonction et l'utilité de l'ESPA vont désormais bien au-delà des seules questions économiques. Grâce aux modules thématiques, l'ESPA fournit aussi de précieuses informations sur le contexte social. Par le vaste éventail de thèmes qu'elle propose, l'ESPA peut appréhender le monde du travail comme un phénomène global et elle suscite par là un intérêt considérable non seulement dans les milieux spécialisés mais également dans le grand public. Les plus récents résultats de l'ESPA rencontrent en conséquence un large écho dans les médias.

Il n'est donc pas étonnant qu'au fil des années, le cercle des utilisateurs de l'ESPA se soit constamment élargi. Si les données de l'ESPA sont utilisées à l'intérieur de l'OFS pour établir des indicateurs et des analyses du marché du travail ainsi que d'autres statistiques de synthèse, elles sont de plus en plus prises en considération pour des travaux de recherche et analyses détaillées à l'extérieur de l'office. Parmi les clients de l'ESPA externes, on trouve aujourd'hui l'administration fédérale (notamment le Secrétariat d'Etat à l'économie et l'Office fédéral des assurances sociales), les offices statistiques cantonaux, les partenaires sociaux, les associations d'intérêts, les universités et des entreprises. En outre, les données de l'ESPA intéressent aussi des représentants politiques, des journalistes et des particuliers.

Malgré sa bonne notoriété et sa grande importance après 13 ans d'existence, l'ESPA doit sans cesse assimiler les changements socio-économiques. Des mesures de réforme sont demandées non seulement au niveau interne, mais aussi au niveau externe. L'élargissement de l'échantillon réalisé en 2002 représente à cet égard une réforme importante. Si l'ESPA satisfait maintenant mieux aux conditions internationales et qu'elle permet d'analyser de manière plus détaillée les groupes de population et les régions, les réformes de même que les changements ne sont pas terminés.

En raison de compressions budgétaires (programme d'allègement de la Confédération), l'OFS se voit contraint de réduire les coûts de ses enquêtes. L'ESPA n'est pas épargnée: la taille de son échantillon sera réduite à environ 30'000 interviews d'ici à 2006, en trois étapes.

Des nombreux souhaits exprimés par les utilisateurs concernant le catalogue thématique ne peuvent être pris en compte actuellement par l'OFS. D'une part, ce dernier manque de moyens financiers; d'autre part, il doit veiller à ce que le questionnaire de l'ESPA ne soit pas étendu de manière démesurée au point de représenter une charge trop lourde pour les personnes interrogées.

La question de la périodicité doit être réexaminée dans la perspective de la réduction prévue de l'échantillon. Bien que l'on revendique depuis longtemps une périodicité trimestrielle pour cette enquête et que les avantages qui en résulteraient soient incontestés (voir le point 3.1), on ne sait pour l'heure absolument pas si ce changement pourra être réalisé et, dans l'affirmative, quand il pourra l'être. Si la Suisse entend continuer à fournir un matériel de données comparables au plan international, elle devra se résoudre tôt ou tard à réaliser l'ESPA sur une base trimestrielle. Les enquêtes sur la population active sont maintenant trimestrielles dans tous les Etats de l'UE.

Un autre projet d'extension de l'ESPA, qui consisterait à coupler les données de l'ESPA avec des données tirées du registre AVS/AI et du registre de l'assurance-chômage du seco (**projet SESAM**⁷ = Synthèses des données

⁷ SESAM= Synthese Erhebung Soziale Sicherheit und Arbeitsmarkt

sur la protection sociale et sur le marché du travail), est encore en phase de planification et de préparation. En couplant l'ESPA avec les indications tirées du registre AVS/AI, il serait possible de combiner les revenus soumis à cotisation, les revenus provenant de rentes et les prestations complémentaires avec les informations détaillées concernant l'activité professionnelle, les conditions de travail, la formation et les variables sociodémographiques. Cette combinaison de données constituerait un grand enrichissement de l'information statistique.

Si l'on ne sait pas encore comment et quand ces projets d'extension pourront être réalisés, il n'en demeure pas moins que l'ESPA continuera à occuper une place centrale dans le système de la statistique publique de la Suisse.

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion N° à composer

Service de renseignements individuels 032 713 60 11

info@bfs.admin.ch

L'OFS sur Internet www.statistique.admin.ch

Communiqués de presse: information rapide

concernant les résultats les plus récents www.news-stat.admin.ch

Publications: information approfondie 032 713 60 60 (certaines sont disponibles sur disquette/CD-Rom) order@bfs.admin.ch

Banque de données (accessible en ligne) 032 713 60 86

www.statweb.admin.ch

La Liste des publications, mise à jour régulièrement, donne davantage de détails sur les divers moyens de diffusion. Elle se trouve sur Internet à l'adresse www.statistique.admin.ch>>Actualités>>Nouvelles publications.

L'enquête suisse sur la population active

Les résultats de l'enquête suisse sur la population active s'inscrivent dans le domaine 3 «Vie active et rémunération du travail». Ils sont publiés dans le cadre d'un programme comportant plusieurs volets:

- ESPA en bref: dépliant gratuit contenant diverses analyses et tableaux de l'ESPA.
- Le recueil de tableaux paraît au printemps suivant l'enquête.
- Des exploitations spéciales seront publiées parallèlement, à intervalles irréguliers.

Le recensement des entreprises, la statistique de l'emploi et la statistique de la population active occupée, ainsi que le recensement de la population fournissent d'autres informations sur le domaine «Vie active et rémunération du travail». Les résultats en question sont présentés dans diverses publications de l'OFS.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) effectue l'enquête suisse sur la population active (ESPA) régulièrement depuis 1991. Cette enquête a pour but de fournir des données représentatives sur la structure socio-économique de la population résidante de la Suisse et sur sa participation à la vie active.

Cette publication, établie pour la première fois en 1995 et remaniée en 2003, présente les bases méthodologiques de l'ESPA de 1991 à 2003. Le but est une description étendue des méthodes statistiques pour un public relativement large. En plus des objectifs, des définitions et du contenu de l'enquête, nous avons attaché une grande importance à une description claire de la réalisation de l'enquête et des problèmes pratiques qui y sont liés. Les méthodes d'exploitation des données et le programme de publication sont également traités.

N° de commande: 180-0401

Commandes:

Tél.: 032 713 60 60 Fax: 032 713 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix: 8 francs